

# AGRA VALOR

Agriculture, Forêt et Développement durable

## Agroforesterie

Quand  
**les arbres**  
font leur  
**retour** dans  
**les champs**

### Ethanol

La voiture Flex-fuel  
vrombit dans la Marne

### Bioplastiques

Un site de production  
en France en 2010 ?

## À LA UNE P. 4



© Christian Dupraz

Agroforesterie :  
Quand les arbres  
font leur retour  
dans les champs

INTERVIEW  
« Produire du bioplastique  
en France ? Pourquoi pas »

Christophe Doukhi de  
Boissoudy, responsable de  
Novamont France



© D. R.

P. 24

P. 34



© D. R.

PORTRAIT  
André Flajolet,  
rapporteur  
de la loi sur l'eau

### DOSSIER AGROFORESTERIE

4-13

Et au milieu des blés,  
poussent les arbres

### BIOMASSE

#### ETHANOL :

La voiture flex-fuel vrombit  
dans la Marne

14

#### BIOCARBURANTS :

La filière réunie en table-ronde  
à Bercy

16

#### BIOCOMBUSTIBLES :

Une recette de 1000 euros par  
hectare ?

18

#### BIOCARBURANTS :

L'Amérique « à court » d'éthanol

20

#### BIOÉNERGIES :

La FAO lance une plate-forme  
internationale

21

#### FORÊT-BOIS :

Coopératives et scieurs, destins liés

22

#### INTERVIEW :

Produire du bioplastique en France ?  
Pourquoi pas.

24

### ENVIRONNEMENT

#### LOI SUR L'EAU :

Ce qu'il faut en retenir

26

#### PESTICIDES :

Des autorisations régionales en  
Europe ?

27

#### BIODIVERSITÉ :

L'agriculture doit faire  
plus d'efforts

28

#### SOLS AGRICOLES :

63 % des sols français  
sont cartographiés

29

### BIOTECHNOLOGIES

#### FRANCE :

17 essais transgéniques autorisés  
en 2006

30

#### EUROPE :

La Pologne prend la tête  
de la lutte anti-OGM

32

#### OMC :

Jugement confirmé sur  
le moratoire européen

33

Agenda

36

## Champagne !

AGRA VALOR, est à l'honneur. Votre mensuel sur l'Agriculture, la Forêt et le Développement durable vient de recevoir en ce début du mois de juin le Grand Prix Editorial 2006 de la presse agricole nationale, catégorie « Meilleur Dossier/Enquête ». Champagne !



Remis par le Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR), ce prix récompense le dossier que nous avons consacré en mars 2006 à l'utilisation de la paille et du chanvre dans le bâtiment.

Un beau cadeau pour un premier anniversaire. Agra Valor souffle en effet la première bougie de sa « nouvelle formule ». La lettre économique - quelque peu austère - que vous connaissiez a laissé la place depuis le printemps 2005 à un Agra Valor rajeuni : maquette renouvelée, dossiers d'actualité, portrait, interview... Vous êtes chaque mois plus nombreux à vous abonner pour suivre une actualité qui, dans le domaine de la biomasse et de l'environnement, est désormais inscrite durablement à l'agenda de nos politiques.

Un an, c'est également le moment de faire un premier bilan. Pour mieux vous informer. Professionnels, chercheurs, élus, responsables administratifs et associatifs... vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à nous les faire parvenir en écrivant à l'adresse suivante : obertrand@siac.fr.

L'agriculture et la forêt ont de l'avenir. Ce fabuleux destin, Agra Valor veut être là pour continuer à vous le conter. Merci de votre fidélité.

OLIVIER-IMRÉ BERTRAND  
RÉDACTEUR EN CHEF

## LE CHIFFRE

# 7 millions

La France a gagné près de 7 millions d'hectares de forêts en un siècle. Actuellement, la forêt française couvre, avec les autres espaces boisés (peupleraies, bosquets et arbres épars), 16,6 millions d'hectares, soit un peu plus de 30 % du territoire métropolitain, contre environ 10 millions d'hectares au début du XX<sup>e</sup> siècle, selon une récente étude du ministère de l'Agriculture.

La progression, actuellement de 50 000 hectares par an, a surtout été forte durant la deuxième moitié du siècle dernier. La forêt française, tombée à 9 millions d'hectares au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avant que l'usage du charbon et l'intensification agricole stoppent son recul, n'occupait encore que 11 millions d'hectares en 1950. Cette progression concerne surtout les zones de fort exode rural : Bretagne, sud du Massif Central ou Limousin.

L'extension des surfaces forestières françaises s'accompagne d'un développement plus fort encore des récoltes de bois commercialisées : 13 millions de m<sup>3</sup> en 1950, 26 en 1960 et de 35 à 37 millions depuis 1990, hors période de tempêtes. Cet accroissement fait suite aux nombreuses plantations, essentiellement résineuses, effectuées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'extension des surfaces forestières françaises s'accompagne d'un développement plus fort encore des récoltes de bois commercialisées : 13 millions de m<sup>3</sup> en 1950, 26 en 1960 et de 35 à 37 millions depuis 1990, hors période de tempêtes. Cet accroissement fait suite aux nombreuses plantations, essentiellement résineuses, effectuées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

## DERNIÈRE MINUTE...

### Biomasse forestière : nouvel appel d'offres

« Nous devons mieux exploiter notre biomasse forestière. Dans les prochaines semaines, un appel d'offres sera lancé pour la production de 300 mégawatts d'électricité, qui permettra également de produire de la chaleur » a déclaré le Premier ministre Dominique de Villepin le 31 mai. S'exprimant en clôture des Etats généraux des entreprises et du développement durable, au Ministère de l'Ecologie, le Premier ministre a précisé que les biocarburants agricoles allaient devenir de plus en plus compétitifs face à la hausse des prix du pétrole, et que l'Etat réalisait en 2006 un effort fiscal de plus de 300 millions d'euros pour encourager leur production.

## il l'a dit



« Je compte bien mettre Bercy très vite à la voiture bi-carburant (essence/biocarburant, ndlr) en installant des pompes dédiées ici au garage ».

### Thierry Breton

Ministre de l'Economie et des Finances, arrivant le 22 mai à Bercy au volant d'un véhicule Renault fonctionnant à l'éthanol.



© Christian Dupraz

Moisson de blé réalisée sous peupliers adultes, Vézénobres, Gard. On recommande désormais des densités moins élevées d'arbres, afin que les rendements restent intéressants jusqu'à la récolte des arbres.

# Agroforesterie

## Et au milieu des blés, poussent les arbres

Planter des arbres au milieu des champs ? Les anciens qui ont défriché et remembré les terres agricoles pendant des générations trouveront l'idée farfelue. L'arbre prépare pourtant son retour dans les plaines. Sa carte secrète ? L'agroforesterie, un modèle agronomique qui associe agriculture et sylviculture sur une même parcelle. Un millier d'hectares est pour l'instant concerné en France. Mais bien d'autres hectares pourraient suivre dans les prochaines années si l'intérêt économique qu'y trouvent les agriculteurs se confirme. C'est le dossier d'Agra Valor.

- ▣▣▣▣➔ *Agroforesterie : Quand écologie rime avec rentabilité* P. 6
- ▣▣▣▣➔ *Reportage : Daniel Quilici, agroforestier  
près d'Aix-en-Provence* P. 10
- ▣▣▣▣➔ *Interview : Luc Guyau,  
président des Chambres d'agriculture (APCA)* P. 12

# Quand écologie rime avec rentabilité

Bien gérée, une parcelle agroforestière permet un réel gain financier à l'hectare et n'affecte les rendements céréaliers que durant les dernières années. Côté environnement, l'arbre stocke évidemment le carbone, peut apporter une protection aux cultures, et pourquoi pas, attirer les insectes auxiliaires. La fin d'un dogme.

“ Nous travaillons souvent avec des essences qui ne sont pas produites par la forêt telles que le cormier, le poirier ou le noyer. ”

Christian Dupraz  
(Inra)

L'agroforesterie « moderne » se conçoit comme une plantation en ligne, à très faibles densités, d'essences à croissance rapide ou à fort potentiel économique. « *Les arbres qui subsistent dans les campagnes sont souvent les vestiges d'une époque où les agriculteurs optimisaient l'espace et l'utilisation des ressources en l'absence de pétrole. Le dogme des années 70 était quant à lui fondé sur la disponibilité d'une énergie bon marché. Il se trouve que la situation semble changer, et que ces énergies occasionnent des pollutions. Autant bien faire tout de suite* », résume Régis Ambroise, chargé du dossier au ministère de l'Agriculture.

## 1000 ha en France

Si l'agroforesterie ne constitue pas un dangereux retour en arrière, elle peut apparaître comme un doux rêve environnementaliste. C'est ce qu'ont dissipé, à l'issue de quatre années de travail, les chercheurs de huit pays européens réunis au sein du programme SAFE (systèmes agroforestiers pour les fermes européennes, voir <http://www.montpellier.inra.fr/safe/>), appuyés en France par l'Inra de Montpellier et l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture). Leurs buts : mesurer et prévoir la productivité des parcelles agroforestières, préciser comment les parcelles agroforestières peuvent s'insérer dans les

exploitations agricoles et proposer des modifications réglementaires permettant de promouvoir ces pratiques. En France, quelques parcelles expérimentales existent depuis 15 ans, associant différentes essences d'arbres et des céréales. « *Mais l'agroforesterie moderne ne représente pas plus de 1 000 hectares en France* », explique Christian Dupraz, chercheur à l'Inra et coordinateur européen du programme SAFE. L'âge des arbres y permet un premier retour d'expérience, et de tirer les premières conclusions sur les interactions arbre-culture. Aujourd'hui majoritairement situées dans le Sud de la France, « *En raison des affinités avec les DDAF* », estime Christian Dupraz, ces parcelles vont néanmoins se multiplier rapidement : L'APCA a en effet remporté un récent appel d'offres lancé par l'ADAR (Agence de développement agricole et rural) et prépare la mise en place de parcelles de démonstration dans une vingtaine de départements français (voir <http://www.agroforesterie.fr/>).

## Revenu équivalent

« *Quand on fait de l'agroforesterie, on fait du bois, mais aussi de l'environnement. C'est de l'agro environnemental qui rapporte* », assure Christian Dupraz. « *Je ne suis pas devin, mais le bois a de l'avenir : c'est un produit renouvelable, et nous travaillons souvent avec des essences qui ne sont pas produites par la forêt telles que le*



© Christian Dupraz

*cormier, le poirier ou le noyer. Ces bois arrivent en substitution des bois tropicaux dont le commerce est de plus en plus encadré* », ajoute le chercheur. Le débouché à moyen terme pour des arbres plantés aujourd'hui semble donc assuré : « *A 1 000 euros par mètre cube, aujourd'hui, pour un beau noyer à croissance rapide, multiplié par trente arbres par hectare, cela donne une production liée aux arbres équivalente au revenu de la culture. Nous plantons des arbres à faible densité, qui vont donc pousser rapidement* », précise Christian Dupraz. A l'heure actuelle, seuls trois grands systèmes agroforestiers traditionnels perdurent en France : les prévergers, les cultures intercalaires dans les noyeraies du Périgord et du Dauphiné, et les cultures intercalaires dans les peupleraies. Localement, certaines associations emblématiques ont-elles aussi survécu : comme les pêcheurs avec le maraîchage en Languedoc-Roussillon, vigne et oliviers en méditerranée ou noisetier-grandes-cultures dans le Sud-Ouest.

Mais l'implantation d'arbres dans les champs soulève bon nombre de questions techniques. Pour Christian Dupraz, elles n'ont rien d'insurmontable, dans la mesure où la concurrence entre arbre et culture apparaît très progressivement et où certaines règles sont respectées.

### Coexistence pacifique

« *Durant le premier tiers de la vie de l'arbre, nous n'avons observé aucun effet négatif sur les rendements des cultures intercalaires. Ensuite, si la ligne d'arbres est orientée Est-Ouest, une partie des cultures subira une ombre importante, tandis que l'autre sera plus ensoleillée* », explique-t-il. C'est pourquoi les chercheurs préconisent des lignes Nord-Sud afin que toute la parcelle reçoive une même quantité d'énergie et que la culture connaisse une croissance homogène. Car l'accès à la lumière constitue le principal souci des agroforestiers. Au-delà du premier tiers de son existence, le feuillage de l'arbre capte largement les rayons du soleil aux dépens de la culture intercalaire. « *Les cultures d'été prennent*

Semis de colza en septembre 2005 dans une parcelle agroforestière de peupliers à 150 arbres/ha. Les arbres sont proches de la récolte. On recommande désormais des densités d'arbres moins élevées, entre 50 et 100 arbres/ha.

*l'ombre de plein fouet, mais les cultures d'hiver ne vont que peu souffrir de la compétition* », analyse Christian Dupraz.

Sur cette question de la concurrence, la densité des arbres joue évidemment un rôle central : « *Nous préconisons de planter seulement 100 arbres par hectare, et lorsqu'ils commencent à faire de l'ombre, de ne garder que les 50 plus beaux. Avec 50 arbres par hectare, les effets sur les rendements sont pratiquement inexistant pendant au moins la moitié de la vie des arbres* », précise le chercheur. L'association de l'arbre aux cultures d'hiver présente un second avantage : ces cultures, en avance sur lui, vont obliger le jeune arbre à s'enraciner en profondeur pour trouver azote et eau. Un effort qui lui permettra, par la suite, de mieux résister que ses cousins de la forêt aux sécheresses et tempêtes, et qui évite la concurrence « alimentaire » avec les cultures.

### Elagage

Pour la conduite de ses cultures, si les rangées d'arbres ont été correctement espacées, de l'ordre de 25 mètres pour permettre le passage de la rampe de pulvérisation, l'agriculteur n'a pas besoin de changer ses habitudes : « *A l'application de désherbants, nous n'avons pas relevé de réel impact sur l'arbre, même avec des phytocides rémanents. Il existe par contre quelques cas très particuliers qui constituent des impasses comme l'usage de défoliant sur des cultures de semences* », détaille le chercheur. Quant à l'irrigation au pivot, il faut accepter de faire une croix dessus.

Pour les semis, là non plus, pas de casse tête. Avec de jeunes arbres, les semis peuvent commencer à 50 cm du tronc, puis ils peuvent être écartés au fil des années. Il existe néanmoins une période difficile, lorsque l'arbre atteint les 6-7 mètres de haut, et que le feuillage vient frotter la cabine du tracteur. Ce qui nous amène à l'élagage, le gros du travail pour l'agriculteur qui se lance. De lui dépendra l'ombre de l'arbre sur les cultures, mais surtout la valeur du bois produit. Pendant la première moitié de la vie de l'arbre, l'élagage peut maintenir la ligne d'arbres à seulement 1 mètre de large. Il faut élaguer souvent, chaque année ; mais avec discernement et retenue. Lorsque l'arbre dépasse les 10 m de haut, le houppier peut se développer plus librement, quitte à passer un lamier tous les 10 ans pour supprimer les branches qui retombent vers la culture.

### Retour de la biodiversité

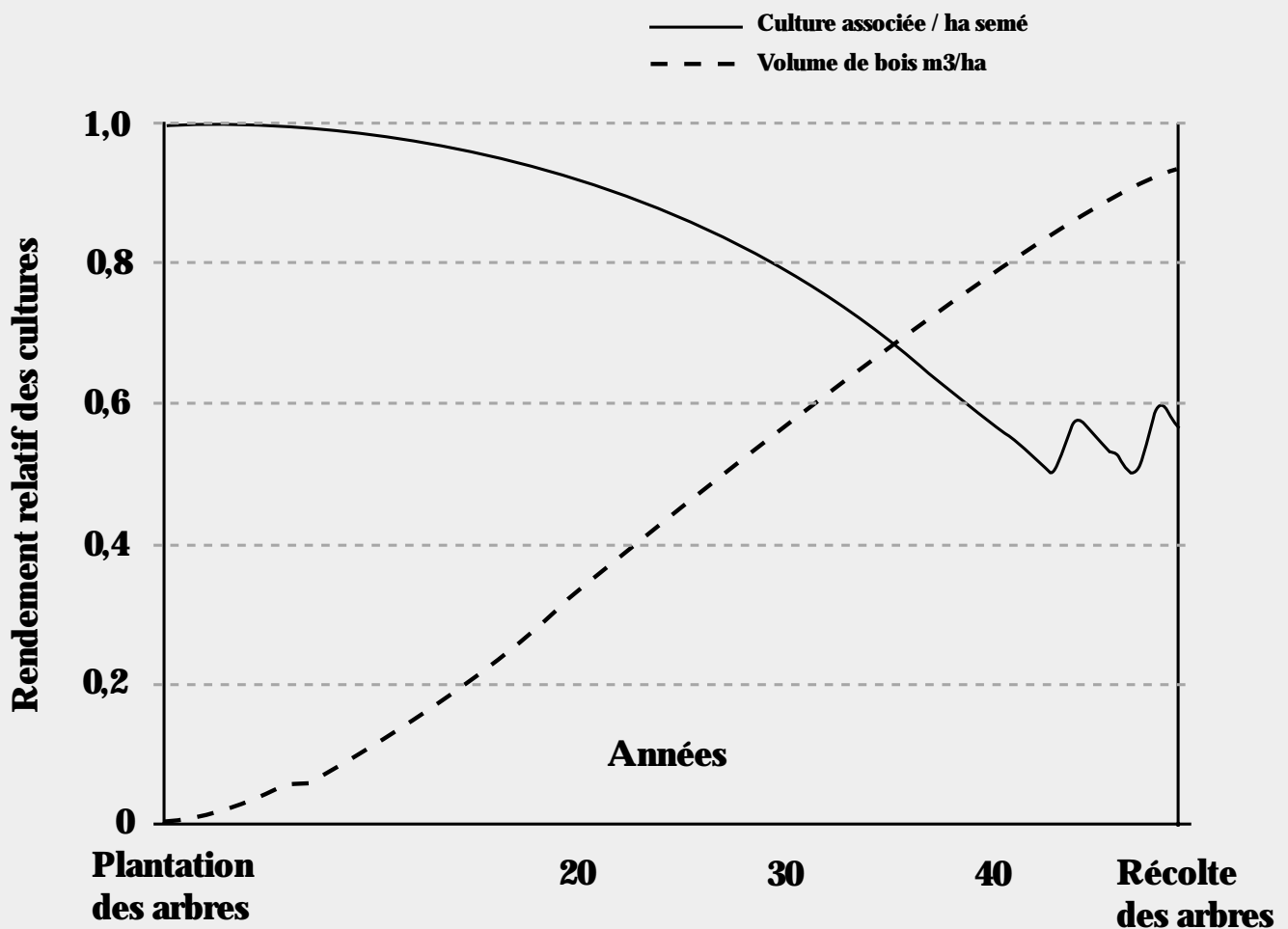
Si la coexistence d'arbres et de culture peut être facilement gérée, la présence de lignes d'arbres dans les champs change beaucoup de choses : à commencer par l'arrivée d'une nouvelle biodiversité : « *En introduisant des arbres, nous introduisons une diversité utile. Si cela peut aider à se protéger de certains ravageurs des cultures, comme les pucerons, tant mieux. On attire naturellement une flore associée à l'arbre, des rongeurs, des oiseaux insectivores, des insectes, des chauves-souris, mais aussi... des limaces. Pour l'instant, dans les parcelles que nous étudions, nous*

### Un agriculteur peut-il bénéficier d'aides ?

Deux circulaires datant de 2000 et 2001 permettent d'aider financièrement à hauteur 40% la plantation et l'entretien d'arbres sur des parcelles agricoles. Le prochain règlement développement rural (RDR) pour la période 2007-2013 permettra également un cofinancement communautaire pour les aides à l'agroforesterie. De plus, une circulaire toute récente du Ministère de l'Agriculture, du 9 mai 2006, est venue préciser que les parcelles agroforestières sont éligibles dans leur totalité aux aides couplées et découplées, à condition que la densité d'arbres ne soit pas supérieure à 50 arbres/ha. Cette disposition est valable quelle que soit la culture concernée, à condition qu'elle soit éligible aux droits à paiement unique (DPU). Au-delà de 50 arbres/ha, seules les parties réellement cultivées peuvent être prises en compte pour l'attribution des aides agricoles. Par ailleurs, pour les parcelles pâturées, le préfet a la possibilité de décider, pour des raisons environnementales, que la totalité de la parcelle est éligible.



Rendement des cultures intercalaires et production de bois



Il s'agit d'une parcelle type agroforestière associant des noyers hybrides et une rotation céréalière. La plantation agroforestière comprend 60 noyers/ha, éclaircie à 50 noyers /ha à 8 ans, et récoltée à l'âge de 50 ans. Les rendements des cultures sont exprimés en relatif (1 = rendement d'une parcelle de culture pure). On peut noter que le rendement de la culture associée (par ha semé) reste supérieur à 50% du rendement de référence même les dernières années, juste avant la récolte des arbres. Ces courbes sont obtenues avec des modèles de simulation validés sur parcelles expérimentales.

Source : Christian Dupraz, Coordinateur du programme Européen SAFE (Silvoarable Agroforestry For Europe) - INRA de Montpellier

*n'avons pas enregistré de réel effet négatif sur les cultures, mais cela n'est pas exclu* », reconnaît Christian Dupraz.

Sur le front de l'environnement, une ligne d'arbre disposée judicieusement constitue aussi un bon rempart au vent, ralentit les crues et réduit l'érosion. L'arbre étend un réseau racinaire loin sous les terres explorées par les cultures et récupère l'azote en profondeur. Un plus pour la qualité de l'eau. Dernier atout, et non des moindres : la fixation durable du carbone et l'enrichissement du sol en matières organiques grâce à la mortalité annuelle des racines. Un peuplement agroforestier de 100

arbres par hectare permettrait ainsi de fixer très durablement 400 kg de carbone par hectare et par an grâce aux seules racines. L'agroforesterie est d'ailleurs qualifiée dans le cadre du protocole de Kyoto sur la lutte contre l'effet de serre. « *L'agroforesterie est une technique agroécologique qui tire parti de la complémentarité des arbres et des cultures. Ce que nous proposons aux agriculteurs, c'est d'en bénéficier, parce que les parcelles agroforestières sont plus productives que les arbres et les cultures séparés.* », conclut Christian Dupraz.

BENJAMIN MASSON

# Daniel Quilici, pionnier de l'agroforesterie près d'Aix-en-Provence

A la fois forestier et agriculteur, Daniel Quilici vient de planter 3 hectares en agroforesterie aux portes d'Aix-en-Provence. Ses motivations ? Laisser un capital à ses enfants, bien sûr, mais aussi offrir un espace utile à ses voisins apiculteurs, malgré les complications administratives. Reportage.

**J**'habite aux portes d'Aix, je cultive de petites parcelles en blé dur avec de faibles rendements. Mon premier objectif en plantant des arbres, c'est de transmettre de la valeur à mes enfants », explique Daniel Quilici, forestier avant tout, avec 117 hectares de forêt méditerranéenne et 13 ha cultivables.

“ Les lignes d'arbres ont été espacées de 15 mètres afin de permettre le passage des engins agricoles ”

## « Se diversifier »

Président du CRPF (Centre régional de la propriété forestière) de PACA, il est le premier de la région à tenter l'agroforesterie. « Avec la nouvelle PAC, les agriculteurs ont tout intérêt à se diversifier au maximum, mais sans le soutien du CRPF, je ne l'aurais pas fait », avoue-t-il. Car c'est chez Louis Amandier, ingénieur au CRPF et écologue de formation qu'a d'abord germé l'idée : « Il y a différentes variantes dans l'agroforesterie. Moi, je me place du point de vue du forestier qui fait de l'agriculture. C'est pourquoi j'essaie d'avoir un certain nombre d'arbres à l'hectare. Pour être durable et protégée des feux, une forêt doit être entretenue. Grâce au maintien d'une production agricole, ce n'est pas à fonds perdus », résume-t-il.

De sa parcelle de 3 hectares, 2,5 sont donc cultivés, comme d'habitude, et 50 ares sont réservés à l'emprise des lignes d'arbres. Quelques semaines après la plantation, le champ est encore nu. Seules quelques tiges émergent

d'un sol craquelé et le système d'arrosage au goutte à goutte laissent imaginer ce que sera le champ forestier. Mais, contrairement à d'autres agroforestiers, Daniel Quilici n'a pas choisi les essences implantées pour la seule valeur de leur bois. L'arbre est aussi choisi pour son esthétique et pour les abeilles. Cormier, sophora, tilleul, érable, ou poirier alternent donc sur la parcelle à raison de 160 arbres accompagnés de 160 arbustes ou buissons par hectare. « Nous avons opté pour des essences mellifères rustiques et planté un arbre tous les 5 mètres sur la ligne avec un buisson entre chaque arbre », explique Louis Amandier. Une densité nettement supérieure à l'orthodoxie agroforestière.

## Contrat avec un apiculteur

Les recommandations tournent en général autour des 100 arbres à l'hectare. Mais pour un forestier, c'est encore peu, en dehors des plantations de noyers. Ici, les lignes d'arbres ont été espacées de 15 mètres afin de permettre le passage des engins agricoles : « Jusqu'à présent, je faisais céréales sur céréales. Passer à l'agroforesterie est pour moi l'occasion de revenir à des rotations plus logiques. Je viens de planter une phacélie qui commence à sortir, et je compte bien cultiver entre les lignes d'arbres le plus longtemps possible », assure Daniel Quilici.



© Benjamin Masson

Daniel Quilici (ci-contre) a investi plus de 12 000 euros dans sa plantation (raccordement et l'arrosage des arbres compris) couverts aux trois quarts par la région pour l'expérimentation. Cormier, sophora, tilleul, érable, ou poirier alternent donc sur la parcelle à raison de 160 arbres accompagnés de 160 arbustes ou buissons par hectare. Lorsque les arbres fleuriront, il envisage de passer un contrat avec un apiculteur.

D'ici deux à trois ans, lorsque les arbres fleuriront, il envisage de passer un contrat avec un apiculteur. Pour l'instant, il s'agit de réussir la plantation. D'autant que l'été s'annonce difficile pour les jeunes plants : « *Il n'est rien tombé depuis plusieurs semaines et les arbres doivent absolument développer leur système racinaire pour répondre à la demande hydrique du feuillage. Sinon, des bulles se forment dans les vaisseaux de la plante, et c'est l'embolie. Le premier objectif doit donc être de leur faire passer l'été. L'année prochaine, ça ira beaucoup mieux* », explique Louis Amandier, rabattant les jeunes arbres au sécateur pour en limiter les besoins.

L'enjeu est de taille, Daniel Quilici a investi plus de 12 000 euros dans sa plantation, raccordement et l'arrosage des arbres compris, couvert aux trois quarts par la région pour l'expérimentation. Il a aussi fait installer une clôture contre les sangliers, fournie par la fédération des chasseurs.

*« La vermine et l'humidité attirent les sangliers. Avec l'irrigation, je préfère prendre les devants », assure-t-il.*

### Les arbres et la PAC...

Localement, il semble que l'administration ait moins anticipé les choses : « *Théoriquement, je rentre dans le cadre de la PAC, mais la prise en compte de l'agroforesterie demeure un gros point d'interrogation pour la DDAF. J'ai actuellement des DPU (Droits à Paiement Unique, NDLR) à 306 euros par hectare sur 7,5 ha, mais personne ne peut me dire ce que cela va donner. Le Ministère veut faire la promotion de l'agroforesterie, il faut qu'il aille au bout des choses* », interpelle le président du CRPF. Selon toute logique, seuls les 0,5 ha d'emprise des arbres devraient sortir du dispositif, mais la confirmation se fait attendre. Pour planter des arbres, l'agriculteur doit savoir essayer les plâtres.

BENJAMIN MASSON

### Les essences qui ont la côte

Le noyer, le merisier, le poirier, le cormier et le bois d'érable : telles sont les « essences phares » de l'agroforesterie en France, selon une sélection informelle réalisée par les Chambres d'agriculture (APCA). Le noyer est particulièrement adapté au cycle physiologique des cultures d'hiver (bois commercialisable entre 35 et 60 ans). Le merisier présente quant à lui de bonnes dispositions associé à des cultures d'été (exploitable entre 40 et 60 ans). Le poirier a pour sa part besoin d'un bon éclaircissement, d'un sol profond et se plaît en milieu agricole fertile. Le Cormier et le bois d'érable sont également jugés intéressants.

Source : Revue Chambres d'Agriculture n° 945 - Août-Sept. 2005

# « 22 chambres d'agriculture mobilisées en 2006-2007 »

Luc Guyau, président de l'APCA

Pas moins de 22 chambres d'agriculture vont participer en 2006-2007 à un programme national de développement agricole sur l'agroforesterie. Six régions sont concernées : Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Centre, Picardie et Franche-Comté. Explications avec Luc Guyau, le président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

“ Les chambres d'agriculture vont mettre en place un réseau national de parcelles agroforestières de référence ”

***L'APCA veut jouer un rôle moteur dans le développement de l'agroforesterie en France. Pour quelles raisons ?***

Il s'agit d'un contexte général. Je vous avouerais qu'il y a 10 ans, on ne serait sans doute pas lancé dans cette démarche. Mais ce n'est pas parce que la vocation est tardive qu'il ne faut rien faire. Aujourd'hui, il existe une réelle recherche de diversité dans l'agriculture. Certaines exploitations agricoles se sont un peu « désintensifiées » et peuvent supporter une exploitation mixte - c'est-à-dire agricole et sylvicole - de leurs parcelles. La crise pétrolière et le regain d'intérêt pour le bois, sous toutes ses formes, mobilise les esprits et les énergies. Et au terme de notre travail avec l'INRA, nous arrivons à la conclusion qu'il est possible d'intégrer la plantation d'arbres dans un système de production agricole, et surtout que c'est rentable. C'est pour toutes ces raisons que les chambres d'agriculture ont décidé de se mobiliser, tout comme nous l'avions fait auparavant - par exemple - pour la plantation de haies.

***Comment entendez-vous faire passer le message auprès des agriculteurs au niveau local ? Avec quels moyens ?***

Il n'est actuellement pas possible de mettre un technicien par département

sur le dossier. Ce que nous allons faire, c'est mettre à disposition de nos techniciens et des agriculteurs un certain nombre d'éléments sur l'agroforesterie. Par ailleurs, 22 chambres d'agriculture vont participer en 2006-2007 à un programme national de développement agricole sur l'agroforesterie. Les chambres d'agriculture seront notamment chargées, dans ce cadre, de mettre en place un réseau national de parcelles agroforestières de référence. Six régions sont concernées : Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Centre, Picardie et Franche-Comté. L'objectif est de réaliser un certain nombre d'expérimentations sur le terrain et de pouvoir proposer des visites de démonstration. Notre discours est de dire que planter des arbres sur des surfaces agricoles est compatible avec une exploitation quasi normale des terres, en terme de rendement ou de récolte. Une certaine lutte biologique peut également se greffer au système.

***Allez-vous cibler votre travail de sensibilisation sur certaines zones géographiques ou sur certains types d'exploitation agricole ?***

Non, car il n'y a pas un modèle unique en matière d'agroforesterie. Chaque



« L'essentiel est de démontrer que l'agroforesterie n'a rien d'une contrainte insurmontable, et n'est en aucun cas un handicap pour l'agriculteur »

région a son climat, son terroir, ses cultures, ses essences. En Normandie, c'est le pommier à cidre qui est traditionnellement présent sur les zones de pâturage ; dans le sud, l'association se fait plus avec la culture de fruits et légumes. Nous ne nous focalisons pas non plus sur un type d'exploitation particulier. Mais il est clair, par exemple, que le travail de sensibilisation sera plus important dans les zones de grandes cultures céréalières, car le système sera plus innovant.

***Y-a-t-il des freins à lever impérativement pour permettre un réel développement de l'agroforesterie ?***

L'essentiel est de démontrer que l'agroforesterie n'a rien d'une contrainte insurmontable, et n'est en aucun cas un handicap. Par exemple, il n'est pas question de proposer un dispositif qui nécessite de changer de moissonneuse-batteuse. Les données techniques et agronomiques doivent par ailleurs être bien vulgarisées et faire la preuve qu'effectivement « *ça pousse en-dessous des arbres* ». Il faut expliquer à l'agriculteur qu'il ne prend pas de risque. Au-delà de ces aspects d'ordre technique et agronomique, il reste un gros travail sur la définition juridique de la parcelle agroforestière. Cette définition n'existe pas encore ; c'est un des enjeux importants à venir.

***En Europe, la France est-elle la seule à vouloir se lancer dans la voie de l'agroforesterie ?***

La France, notamment grâce à l'INRA, est plutôt précurseur sur le dossier. Et parmi les 8 pays européens qui étaient engagés dans le programme SAFE consacré à l'agroforesterie, le Royaume-Uni était et reste très actif. L'Espagne, l'Italie et la Grèce sont également en bonne position. Les Pays-Bas et l'Allemagne commencent à s'y intéresser.

***Combien d'agriculteurs ou de surfaces agricoles seraient susceptibles d'être concernés, à terme, en France ? Etes-vous optimiste ?***

On est incapable de dire ce à quoi peut mener le développement quantitatif de l'agroforesterie. Même si il ne faut pas compter sur le fait que tous les agriculteurs s'y intéressent, je pense que c'est un développement d'avenir car cela peut correspondre à une demande de la société. J'imagine tout à fait que chaque commune puisse dans quelques années compter quelques hectares d'agroforesterie. Cela peut être une alternative au « *tout agricole* » ou au « *tout forêt* ». De là à dire que cela permettra de fournir du bois déchiqueté pour toutes les chaudières, je dis non. Mais il y a une opportunité à saisir.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

# La voiture flex-fuel vrombit dans la Marne

Le ministre délégué à l'Industrie François Loos s'est rendu dans la Marne le 1<sup>er</sup> juin pour donner son feu vert à l'utilisation expérimentale du bioéthanol E-85, un carburant composé à 85% d'éthanol et à 15 % d'essence, destiné aux voitures dites « flex-fuel ».

**B**ien connu au Brésil et en Suède où il est en progression fulgurante, le carburant E-85 débarque en France.

## D'abord par dérogation

François Loos a donné le 1<sup>er</sup> juin près de Châlons-en-Champagne le coup d'envoi officiel d'une expérimentation de l'E-85 sur une flotte de sept véhicules du conseil général de la Marne. Les véhicules utilisés sont des Ford Focus Bioflex. L'éthanol a été fourni par la société Éthanol Union

(3 400 litres, plus 600 litres d'essence) et a été mélangé à l'essence et distribué par la Siplec, filiale « carburants » de l'enseigne Leclerc.

Jusqu'ici, l'E85 n'était pas autorisé en France. Le ministre de l'Industrie est venu le 1er juin consacrer son autorisation mais à titre dérogatoire : seuls ceux qui le demandent et obtiennent un avis favorable pourront en obtenir. En l'occurrence le conseil général de la Marne.

Jusqu'à présent, seule une proportion de 5 % d'éthanol est autorisée dans les carburants déjà disponibles dans les stations-service.

Cette dérogation, qui a nécessité un arrêté de deux ministères (l'Industrie pour la qualité du carburant et les Finances pour la fiscalité), a été officialisée en présence de Michel-Édouard Leclerc, de la présidente de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et du président de l'IFP (Institut français du pétrole).

## Pompes spécifiques

Des pompes spécifiques seront nécessaires pour distribuer l'E-85, comme celles qui existent déjà pour les bio-carburants à 5 % d'éthanol.

« Nous sommes absolument prêts » car « c'est nous qui mélangeons l'E-85 et le fournissons », a assuré Michel-Édouard Leclerc, le co-président des centres Leclerc, présent à Châlons.



François Loos, le ministre délégué à l'industrie, dans une des sept voitures du conseil général de la Marne roulant à l'éthanol.



© O. Thuillier / AgriAgency

François Loos,  
Eric Saint Frison  
(Président de Ford  
France), et Michel  
-Edouard Leclerc  
le 1<sup>er</sup> juin  
à Châlons-en-  
Champagne.

« Tant que l'horizon n'est pas clair sur le prix de ce carburant, les constructeurs ne vont pas s'y mettre massivement », a-t-il toutefois estimé, avant d'ajouter : « On verra si dans la loi de finances en novembre le gouvernement transforme cette expérience en une ligne fiscale claire ».

Cette opération marnaise sera suivie d'une expérimentation de la Ville de Paris, qui souhaite également faire rouler des véhicules flex-fuel.

Une troisième expérimentation sera menée, de façon beaucoup plus large, avec un millier de voitures, dans des entreprises et des collectivités locales autour du pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources de Champagne-Ardenne/Picardie. Rapidement, le nombre de voitures concernées passera à 5 000 au bout de trois années, a déclaré Bernard Mary, président du pôle de compétitivité et directeur général de la caisse de Crédit Agricole du Nord-Est.

### Bientôt un calendrier

Par ailleurs, le 7 juin, François Loos, Dominique Bussereau et le ministre

de l'Économie Thierry Breton installeront un groupe de travail associant les professionnels du monde agricole, le secteur automobile et les distributeurs de carburants. Ce groupe de travail devra mettre au point un calendrier de déploiement de pompes à l'E85 sur tout le territoire français. L'objectif affiché du gouvernement est « d'autoriser complètement ce carburant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 » et d'encourager le développement d'un réseau de pompes vertes « pour le distribuer sur l'ensemble du territoire français ».

Dans la perspective de la réunion du 7 juin, Alain Jeanroy, représentant les professionnels agricoles de la filière éthanol, exprime le souhait que l'éthanol de l'E85 soit complètement exonéré de taxes pétrolières, par la loi de Finances 2007. Signalons que Renault vient d'annoncer son intention de proposer, dès 2009, la moitié de sa gamme en flex-fuel, selon le ministère de l'Industrie.

MARC NICOLLE

# La filière réunie en table-ronde à Bercy

Le gouvernement devait réunir le 7 juin une table ronde pour préparer le plan de développement des biocarburants avec l'objectif qu'en 2010 « les consommateurs puissent choisir » leur carburant. Le monde agricole, les constructeurs automobiles et les consommateurs étaient conviés.

“ Bercy doit se doter de véhicules bi-carburant ”

Thierry Breton,  
ministre des  
Finances

**L**e ministre des Finances soigne le fond et la forme. Annonçant le 22 mai l'organisation d'une table-ronde sur les biocarburants, Thierry Breton est arrivé à Bercy au volant d'un véhicule Renault fonctionnant à l'éthanol. Le ministre a fixé comme « ambition de doubler la capacité de production de bioéthanol » en France. « Je veux qu'on travaille vite, d'ici l'été et qu'on intègre les dispositions nécessaires dans la loi de Finances 2007 » a-t-il insisté.

## Montrer l'exemple

Thierry Breton entend montrer l'exemple et va proposer que les administrations, à commencer par son ministère, s'équipe de véhicules mixtes. Il incitera les collectivités locales à faire de même, à l'image de l'expérimentation lancée le 1er juin par le conseil général de la Marne. « Je compte bien mettre Bercy très vite à la voiture bi-carburant en installant des pompes dédiées ici au garage » précise-t-il, rappelant que Renault s'était engagé à proposer d'ici 2009 la possibilité de choisir sur la moitié de sa gamme entre un moteur essence et un moteur mixte essence/biocarburant, de type « flex-fuel ».

Pour Bercy, l'objectif est que la concurrence entre les carburants classiques et les biocarburants conduise à une baisse des prix des carburants. Mais face au pétrole cher, M. Breton a

reconnu que « personne ne pourra, par une simple action isolée, peser sur le prix des hydrocarbures. C'est un jeu global ».

Le gouvernement plaide ainsi pour un « accroissement du différentiel entre offre et demande » de pétrole, afin de réduire les tensions sur le marché. Pour cela, les investissements dans les capacités de production sont indispensables, a-t-il déclaré.

## Essences à basse volatilité

La réunion du 7 juin arrive à point nommé pour la filière agricole qui s'interrogeait depuis quelques temps sur la mise en oeuvre du plan français de développement des biocarburants.

Deux dossiers focalisent en effet l'attention des professionnels agricoles : les engagements des compagnies pétrolières et l'évolution de la réglementation. Sur le premier point, les professionnels agricoles restent interrogatifs alors que doit démarrer l'expérience d'incorporation directe d'éthanol sous l'égide de la Siplec (groupe Leclerc), près de Rouen. Cette expérimentation vise à incorporer 5 % de bioéthanol en direct dans les essences (300 000 tonnes). Une première surprise est déjà apparue : la base d'essence utilisée pour cette opération – à basse volatilité – n'est pas produite par un pétrolier français mais importée. Et pourtant, les pétroliers, réunis au sein de l'UFIP (Union française des industries pétrolières) s'étaient engagés à



proposer de telles bases. « *C'est ce qu'on a fait* », répond Jacques Blondy, responsable du dossier agricole au sein de la division marketing et raffinage de Total. « *On a proposé des bases à faible volatilité mais... on n'a pas d'acheteur ! Quand on l'a fait, les responsables du projet Siplec nous ont affirmé qu'ils s'étaient déjà approvisionnés.* » Et Jacques Blondy de certifier que cette base est au catalogue, même s'il reconnaît que le pétrolier « *n'est pas chaud pour vendre ce produit qui présente de gros inconvénients.* » Et qui, selon d'autres sources non confirmées par le pétrolier, n'aurait sans doute pas été proposé à des prix aussi intéressant que l'importation. De fait, le développement de ces essences éthanolables produits en France ne semble pas encore considérable en dépit de la hausse du prix du pétrole.

### Faire évoluer la réglementation

Autre obstacle, la réglementation. Les règles européennes n'ont pas encore évolué et bloquent encore à 3 % le taux d'incorporation en terme de pouvoir énergétique. Or, cette réglementation doit changer pour que le taux de 5,75 % soit atteint dès 2008 comme le plan français le prévoit. Autre avancée attendue : la normalisation réglementaire du carburant E85 (mélange de 15 % d'essence et 85 % d'éthanol). Ce mélange donne tout son intérêt aux automobiles Flex-Fuel (capables de rouler avec ce carburant) qui commencent à être commercialisées par Ford, Saab, et demain peut-être d'autres constructeurs.

De plus, note Alain Jeanroy, coordonnateur du dossier bioéthanol pour la profession agricole, « *il serait nécessaire que l'E85 bénéficie d'une exonération fiscale totale. Cela pourrait être prévu dans le cadre de la loi de finances 2007.* »

En tout cas, interroge-t-il, « *ne serait-ce pas le moment de faire un bilan d'étape entre la profession et les ministères concernés sur les mesures décidées en novembre 2005 pour développer les biocarburants ?* » La remarque a visiblement été entendue.

HERVÉ PLAGNOL, OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

### Ethanol : Thierry Breton teste une voiture à alcool à Brasilia

Le ministre français de l'Économie, Thierry Breton, a testé le 25 mai à Brasilia une voiture fonctionnant à l'éthanol. « Ça marche très bien, c'est assez nerveux », a dit Thierry Breton peu après avoir conduit une Peugeot 206, fabriquée dans l'usine de Resende (État de Rio de Janeiro) et équipée d'un moteur bi-carburant qui marche aussi bien à l'essence qu'à l'alcool. Le Brésil est le premier pays à utiliser de l'éthanol comme carburant et son prix est la moitié de celui du pétrole, a souligné M. Breton qui accompagnait le président français Jacques Chirac en visite officielle au Brésil.

Le ministre a rappelé que la France avait « lancé un plan similaire » pour que d'ici 2010 les consommateurs puissent trouver de l'éthanol dans les pompes à essence. Il a évoqué la possibilité d'une coopération avec le Brésil dans ce secteur.

# Une recette de 1 000 € par hectare de taillis ?

La culture de plantes énergétiques - telles que les céréales ou les taillis à courte rotation - pourrait d'ici quelques années générer pour l'agriculteur une recette de 1 000 € à l'hectare, selon Claude Roy, le coordinateur interministériel pour la valorisation de la biomasse.

“ Des prévisions qui laissent les professionnels agricoles sceptiques ”

**D**ès 2006, des opérateurs industriels énergétiques et spécialistes de l'environnement comme Dalkia, Veolia, Bouygues ou Elyo, seront prêts à passer des contrats d'achats de biomasse contenant le maximum de matière sèche à la tonne, aux dires de Claude Roy qui s'exprimait le 11 mai à Paris lors de la « *journée nationale biomasse* » des chambres d'agriculture.

## Les céréales d'abord

Dans l'immédiat, les céréales fourragères (blé, orge, triticale, seigle, sorgho) sont les principales concernées. « *Pas la peine de produire des grains à haute teneur en protéine, puisqu'on brûle la protéine* ». D'où, moins d'engrais azotés, moins de traitements, moins d'heures de travail aux champs que pour une production alimentaire. Les variétés les moins qualitatives pourront convenir. Le foin aussi.

Lorsque les cultures de taillis de bois à courte rotation seront en place, chaque hectare pourra générer 800 euros de chiffre d'affaires au producteur. À cela s'ajoute la valorisation des tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, soit 400 euros. Si l'opérateur qui touche cette somme en reverse la moitié à l'agriculteur, soit 200 euros, ce dernier peut donc espérer une recette de 1 000 euros par hectare, selon Claude Roy. Cette recette peut quasiment doubler avec la culture de miscanthus (herbe à éléphant, une herbe à haut rendement, déjà cultivée en Grande-Bretagne et alimentant des centrales

à biomasse), selon un expert de la chambre d'agriculture du Centre.

L'intervention du coordinateur interministériel a provoqué des remous dans l'auditoire. Les professionnels agricoles se sont montrés sceptiques devant les annonces d'embellie sur les marchés des matières premières. Beaucoup d'entre eux pensent que l'émergence d'une industrie de la biomasse-énergie risque de se faire à partir des matières premières les moins chères produites dans le monde, dans les pays à bas salaires. Luc Guyau, président de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), s'est fait l'écho de tous ceux qui, en régions, lui rétorquent : « *Dans 5-6 ans j'aurai des prix de vente élevés, mais en attendant, comment je fais ?* ».

## La fin des prix bas ?

Claude Roy insiste : les prix des matières premières augmenteront car il faudra à la fois produire pour les besoins énergétiques et alimentaires d'une population de 9 milliards d'habitants en 2040. Les prix des terres continueront à augmenter. La cellulose, « *molécule miracle* » ouvre des marchés multiples : l'énergie (électricité, carburants), la chimie, les matériaux. Il sera rentable de remplacer l'acier et l'aluminium par des matériaux composites à partir de végétaux, quand le baril dépassera les 100 \$, ajoute-t-il. Le potentiel de biomasse-énergie, de 11 millions de tonnes-équivalent-pétrole en 2005, pourrait atteindre 15 Mtep en 2015, 30 en 2030, 40 en 2040, conclut Claude Roy

MARC NICOLLE

## En bref

### ■ Biodiesel : Cargill-France soutient le projet d'usine de Montoir

La filiale française du groupe américain Cargill soutient le projet d'usine de biodiesel de Montoir (Loire-Atlantique), qui est porté par Diester Industrie, indique-t-elle dans un communiqué. Elle prévoit d'investir sur son site de Montoir plus de 50 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle usine de production d'huile de colza, à côté de son unité existante. Cette nouvelle huilerie « permettra à l'entreprise (Cargill) et à son partenaire Diester Industrie de répondre aux nouveaux quotas de biocarburants octroyés par le gouvernement à la filière oléoprotéagineuse ». Une huilerie qui devrait triturer 600 000 tonnes de graines de colza par an, générer 350 000 tonnes de tourteau de colza. L'huile extraite alimentera une unité de production d'ester de 250 000 tonnes par an, selon Cargill et Diester Industrie.

### ■ Biodiesel : la SNCF va lancer des tests sur ses locomotives

La SNCF va tester à partir de l'automne un carburant composé de 30% de biocarburant et de 70% de gazole (diester B30) dans deux régions et un carburant 100% végétal (B100) dans deux locomotives, indique-t-elle le 30 mai dans un communiqué. Ces tests, en partenariat avec des pétroliers, des industriels et des instituts de recherche, visent à évaluer les effets de l'utilisation de biocarburants sur la maintenance des moteurs ainsi que sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz polluants. La SNCF « souhaite utiliser, avec un minimum de modifications de son parc d'engins de traction, des carburants pérennes de qualité irréprochable », a-t-elle expliqué. « Sur la base des résultats de ces tests et si les conditions de production, de même que le contexte économique, le lui permettent, la SNCF sera en mesure de décider dans

un premier temps d'adopter un carburant 30% bio et de prévoir d'augmenter à moyen terme la proportion de biocarburant dans l'alimentation de son parc diesel », précise le communiqué. La SNCF possède 2.500 locomotives diesel sur un parc total de 5 820 engins moteurs, mais n'assure qu'une faible part du trafic grâce à elles.

### ■ Colza Diester : le prix au producteur augmenterait d'au moins 18 euros la tonne

Le prix du colza-Diester au producteur augmenterait d'au moins 18 euros la tonne pour la récolte 2006, a annoncé Xavier Beulin, le président de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop), lors de la réunion régionale de la filière oléagineuse le 24 mai à Rennes. Ce prix passerait de 220 à 238 euros, sans compter un complément de prix possible de 10 euros, comme l'an dernier. Cette hausse est rendue possible par la hausse des prix du pétrole - qui permet à la filière d'augmenter ses prix de vente - et par l'optimisation de la logistique. La filière a bloqué les marges industrielles au stade de la trituration oléagineuse, pour reverser les gains aux producteurs. L'objectif de la filière est d'inciter de nouveaux producteurs à cultiver du colza, afin de remplir l'objectif de transformation des nouvelles usines de Diester.

### ■ Ethanol : « la solution E85 est franchement stupide », selon le PDG de PSA

Le développement de voitures roulant majoritairement aux biocarburants, avec jusqu'à 85% d'éthanol dans l'essence, n'est pas « un optimum économique » pour la France, a estimé le 24 mai le PDG de PSA Peugeot Citroën Jean-Martin Folz devant les actionnaires du groupe. « Des voitures flexfuel - que semblent avoir découvert nos ministres il y a peu - nous savons en faire puisque les deux tiers de nos véhicules au Brésil fonctionnent ainsi. Mais la solution E85 n'est pas un optimum économique dans

notre pays en raison des importants investissements nécessaires », a-t-il dit. En revanche, le PDG français a souligné la possibilité de porter la part d'éthanol dans l'essence de 2 % actuellement à 10 % sans rien changer aux moteurs et sans coûts additionnels. « Commençons par faire ça et on verra après. Car la solution E85 est franchement stupide », a-t-il suggéré.

### ■ Biocarburants : « peu de pays pourront concurrencer le Brésil » (Lula)

Le Brésil sera « la plus grande puissance énergétique de la planète Terre » dans vingt ou trente ans, affirme le président Luiz Inacio Lula da Silva dans une interview publiée le 24 mai par le quotidien français Le Monde. « Nous avons atteint l'autosuffisance en pétrole, dans deux ans nous produisons la majorité du gaz que nous consommons, nous sommes les plus compétitifs pour la production de l'éthanol et du biodiesel », assure le chef de l'Etat brésilien dans cette interview publiée à l'occasion de la visite au Brésil du président français Jacques Chirac. « Alors, si un pays utilise son pétrole comme moyen de pression, cela ne m'inquiète pas », poursuit le président car « peu de pays pourront concurrencer le Brésil à l'heure d'extraire de la terre le carburant du futur, à cause de son étendue territoriale ».

#### Précision

Suite à la parution du portrait de Dominique Dron paru dans Agra Valor n° 138 (mars 2006), Dominique Dron a souhaité faire la précision suivante : « Dans le portrait paru dans Agra Valor n° 138, il n'était nullement dans l'esprit de Mme Dron de mettre en cause spécifiquement le cabinet de Jean-Louis Borloo. Les réticences à systématiser les économies d'énergie dans le bâtiment procèdent d'un état d'esprit général, politique et administratif, autour du logement, qui en considère les coûts d'investissement sans les coûts de fonctionnement. »

# L'Amérique « à court » d'éthanol

Le président américain a appelé le 11 mai à réduire davantage la dépendance énergétique des Etats-Unis vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole. Il a également proposé au Congrès une levée des droits de douane perçus sur les importations d'éthanol.

**G**eorge W. Bush, le président des Etats-Unis a souligné, le 11 mai, devant le Congrès américain que « *quand on est à court d'un produit nécessaire – l'éthanol – il est logique d'abandonner un droit de douane permettant son importation* ».

## Brésil

Cette affirmation n'est pas partagée par le président de la commission des finances Charles Grasse pour qui les Etats-Unis ne sont « pas du tout à court d'éthanol ». La prise de position du président Bush a également provoqué la colère des représentants des Etats agricoles américains. Ceux-ci réclament de nouvelles mesures en faveur du secteur - plutôt qu'une augmentation des importations brésiliennes - et notamment le renouvellement du programme de défiscalisation des biocarburants.

L'Association américaine des producteurs de soja rappelle que le programme sur les bioénergies s'achève à la fin de cette année fiscale, et que la « *prime au biodiesel* » arrivera à expiration fin 2008. Les partisans de l'industrie américaine du biodiesel demandent donc que soit prolongé le crédit d'impôt accordé aux agriculteurs dans le cadre de la politique sur les bioénergies menée depuis 2004.

## Rupture estivale ?

L'éthanol produit à base de maïs et de sucre est devenu aux Etats-Unis une industrie rentable grâce à des investissements massifs, mais l'industrie de biodiesel en est encore à ses balbutie-

ments, selon les experts américains. « *Le biodiesel a encore un énorme potentiel* », avance Collin Peterson, représentant du Minnesota et président de la commission agricole. Dérivé à 90 % du soja, la production de biodiesel serait passée en 5 ans de 7,6 millions à 570 millions de litres.

Si rien n'est fait pour augmenter la capacité de production des Etats-Unis, les producteurs de biodiesel américains mettent en garde Washington sur une éventuelle rupture d'approvisionnement estivale en diesel.

CLAIRE BERBAIN

“ Lever les droits de douane sur les importations d'éthanol ”

George W. Bush

## Le Brésil envisage de réduire les taxes sur le biodiesel

Afin de venir en aide aux producteurs de soja brésiliens fragilisés par l'appréciation du real par rapport au dollar, le ministre de l'agriculture brésilien Roberto Rodrigues envisage de réduire les taxes sur le biodiesel dérivé du soja dans les Etats du centre-ouest du pays. Le ministre souhaite retirer du marché une partie de la production pour en faire du biodiesel destiné à la consommation locale.

Les producteurs brésiliens manifestent depuis trois semaines à cause de la diminution de leurs marges, entraînée par la montée du real face au dollar. La législation actuelle au Brésil prévoit que, d'ici 2008, chaque litre de pétrole vendu dans le pays devra contenir 2 % de biodiesel. La production permet pour l'instant de produire seulement 30 à 40 % de cet objectif. L'éthanol représente 40 % de l'ensemble du carburant non issu du diesel consommé au Brésil (le gaz représentant le reste).

# La FAO lance une plate-forme internationale

La FAO a présenté officiellement le 9 mai au siège des Nations Unies à New York une plate-forme internationale sur les bioénergies qui fournira expertise et conseils aux gouvernements et aux opérateurs privés pour mettre sur pied des politiques et stratégies dans ce domaine.

**L**e but est de cultiver suffisamment aussi bien pour le carburant que pour la nourriture et d'être sûr que tout le monde en profite », explique Alexander Müller, sous-directeur général de la FAO chargé du développement durable.

## Compétitif

« Le mouvement graduel d'abandon du pétrole a commencé. Au cours des 15 à 20 prochaines années, les biocarburants pourraient fournir au moins 25 % des besoins d'énergie dans le monde », estime M. Müller. Selon le haut fonctionnaire de la FAO, « le pétrole à plus de 70 dollars le baril rend la bioénergie potentiellement plus compétitive ».

Cette vision est partagée par un nombre croissant d'investisseurs, par exemple par Bill Gates qui a récemment investi 84 millions de dollars dans une firme américaine d'éthanol. Autres nouveaux acteurs : une société française plus connue pour la fabrication du foie gras, et la Hongrie qui prévoit, dans les prochaines années, de convertir un million d'hectares en cultures pour la production du biocarburant.

Au Brésil, le plus gros producteur de bioéthanol, un million de voitures roulent au carburant issu de la canne à sucre et la plupart des nouvelles voitures en circulation sont équipées de moteurs hybrides de type flex-fuel. Introduits il y a trois ans, ceux-ci fonctionnent aussi bien au pétrole qu'au

bioéthanol, ou n'importe quel mélange des deux.

Selon les responsables de l'industrie automobile, les moteurs flex-fuel se répandent plus rapidement que toutes les précédentes innovations du secteur. La raison en est simple : au Brésil, toujours, un baril de bioéthanol coûte moitié moins cher qu'un baril de pétrole.

## Attention aux monopoles

La FAO est toutefois préoccupée par l'impact que le développement des bioénergies pourrait avoir sur les petits agriculteurs dans de nombreux pays et par les implications pour la sécurité alimentaire et le développement rural.

« Les agriculteurs, particulièrement dans les zones tropicales, cherchent de nouvelles occasions pour augmenter leur production et leurs revenus », observe Gustavo Best, expert de la FAO. « Mais la prudence s'impose et il convient de bien planifier », prévient-il. « La concurrence pour les terres destinées à la production alimentaire et celles qui seront consacrées à la production d'énergie doit se traduire en bénéfices communs ».

Le risque, par exemple, serait, selon la FAO, qu'une large promotion de la bioénergie, associée à des monocultures intensives de rente, entraîne une domination du secteur par quelques géants de l'agri-énergie, sans aucun gain significatif pour les petits agriculteurs.

“ Eviter que la bioénergie soit dominée par quelques géants de l'agri-énergie ”

FRANÇOIS-XAVIER SIMON

# Coopératives et scieurs, destins liés

Les coopératives forestières s'inquiètent de la santé économique de l'industrie du sciage en France. Réunies en assemblée générale le 1er juin à Nantes, les coopératives ont appelé dynamiser les liens avec l'aval de la filière, afin de sécuriser les débouchés de la production de bois.

“ Les coopératives doivent tendre la main aux scieries pour maintenir les outils de production ”

Laurent Denormandie, président de la Fédération nationale du bois

**L**e constat est préoccupant pour les producteurs : on assiste à un décalage qui semble croissant entre les capacités de production de notre massif forestier français, et les capacités de transformation du bois en France, en particulier du sciage ». Pierre Ducray, le directeur de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), est inquiet. Et c'est par ces mots qu'il a introduit le colloque « coopération forestière et industrie du sciage - plus compétitifs ensemble » organisé le 1er juin à Nantes en marge du Carrefour international du Bois.

## Recul des scieries

De fait, entre 1989 et 2003, le nombre d'entreprises de sciage est passé de 1092 à 824. Cette baisse impressionnante ne signifie pas forcément réduction des capacités de sciage, les phénomènes de concentration d'entreprises intervenant dans de nombreux secteurs de l'activité économique. Mais, si l'activité en résineux progresse, celle relative au sciage des feuillus chute fortement. « Est-ce une perte de capacité (de l'outil industriel) ou seulement une perte de marché conjoncturelle ? » s'interroge Pierre Ducray.

Directeur de deux scieries - dans les Deux Sèvres et dans les Landes - Jean-Pascal Archimbaud répond de manière optimiste : « je ne crois pas que vous ayez à vous faire du souci dans la commercialisation de vos produits. Même s'il existe toujours une certaine inertie, il y a toujours consommation de la

matière première produite ». La réalité n'est pourtant pas toujours aussi simple, comme l'indiquent plusieurs responsables de coopératives qui ont décidé d'investir dans l'activité de sciage pour sécuriser leurs débouchés. « Un de nos clients était fragile, alors on a décidé de le reprendre à 100 % en 2004. Pour la coopérative, c'est un débouché assuré de deux camions par jour et cela apporte - en plus - davantage de souplesse dans l'utilisation de nos produits » explique Jean-Jacques Vernet, directeur de la coopérative COFORET (7000 sociétaires, 70 salariés et 360 000 m<sup>3</sup> de bois commercialisés annuellement) dont le champ d'activité couvre Rhône-Alpes, le Jura et la Saône-et-Loire. Etre rachetée, la scierie Tembec basée dans le Tarn l'a également vécu en 2002. A l'époque l'entreprise est en dépôt de bilan et plusieurs coopératives forestières qui décident de mettre la main à la poche pour « ne pas laisser un client disparaître ». La nouvelle structure, dénommée Tembec-Brassac SAS réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros et emploie 71 salariés.

## Rachats

Heureusement, les rapprochements entre coopératives et scieurs peuvent également intervenir sans crise, à l'image du partenariat entre la coopérative forestière CFBL (Limousin, Auvergne, Bourgogne) et le scieur Archimbaud, en parfaite santé financière tous les deux. De fait, sur les

450 000 m<sup>3</sup> de bois commercialisés en 2005 par la CFBL, 425 000 ont été vendus sous contrat d'approvisionnement.

Tous les témoignages des professionnels vont d'ailleurs dans le même sens : la contractualisation et la mise en place de partenariats serrés entre producteurs et scieurs est bénéfique pour les deux maillons de la filière : innovation, gain de productivité, sécurité d'approvisionnement et d'écoulement sont au rendez-vous. Un point de vue partagé par Ségolène Halley des Fontaines, sous-directrice à la DGFAR du ministère de l'Agriculture (Direction générale de la forêt et des affaires rurales).

### Feuillus malmenés

Laurent Denormandie, le président de la Fédération nationale du bois (FNB) apporte cependant un bémol à cette belle unanimité. « *Les exemples qui viennent d'être présentés sont des*

*réussites de partenariat mais il faut garder une certaine prudence, car toute généralisation est très difficile compte tenu de l'hétérogénéité de la filière* ». Pour le président de la FNB, le « *vrai souci c'est la capacité de la filière française à transformer et valoriser la production de feuillus* ». La production de feuillus baisse en France, de même que la consommation partout en Europe, explique-t-il. « *Les meubles qu'on achète aujourd'hui sont à base de panneaux de particules, et non en bois massif, et lorsque vous refaites votre sol dans votre appartement vous mettez un parquet flottant, et non un parquet plein. Les scieries auront beau s'organiser, si il n'y a pas de marché...* ». Et Laurent Denormandie de conclure à l'adresse des responsables coopératifs : « *il faut tendre la main aux scieries pour maintenir les outils de production* ». Destins liés.

OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

### D. Bussereau : « la coopération forestière doit commercialiser davantage de bois »

Intervenant en ouverture du colloque « coopération forestière et industrie du sciage - plus compétitifs ensemble » organisé par l'UCFF le 1<sup>er</sup> juin à Nantes, le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau a encouragé les coopératives à monter en puissance. « Plus de bois doit encore être commercialisé par la coopération forestière : aujourd'hui, elle représente 22 % de la récolte de la forêt privée. Il faut aller plus loin ». Le ministre a également confirmé qu'il allait engager un plan de modernisation des entreprises de sciage, et que les aides à la reconstitution « plan chablis » et celles destinées à l'amélioration de la desserte étaient inscrites dans le socle national du futur programme de développement rural 2007-2013. Dominique Bussereau a en outre précisé que Claude Roy, le délégué interministériel à la biomasse, remettrait son projet de « plan bio-combustible » dans « quelques jours ».

## En bref

### ■ Un nouveau président pour les propriétaires européens

La Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) a porté à sa présidence, lors de son assemblée générale du 27 avril à Bruxelles, Stefan Schenker, qui était, jusqu'à l'année dernière, à la tête de l'association autrichienne Land & Forst Betriebe Österreich.

La CEPF regroupe aujourd'hui 23 associations nationales de propriétaires forestiers.

### ■ Recherche : déblocage d'aides

Sur les 73 projets de recherche et développement que le gouvernement a décidé de financer, à hauteur de 115 millions d'euros, dans le cadre des pôles

de compétitivité, cinq à sept concernent de près ou de loin l'agriculture, notamment la fabrication de produits élaborés, à partir du végétal. Quatre de ces projets seront financés par le ministère de l'Agriculture : « Semences de demain », porté par le pôle « Céréales Vallée » ; deux projets du pôle « Pin maritime du futur » (« Sylvogène » et « Maison passive du futur »). Ce dernier projet concerne la construction de maisons en pins maritimes ; le projet « Valorisation de l'acide aconitique » du pôle « Qualitropic » de l'île de la Réunion. Cet acide est un dérivé de la canne à sucre. A cela s'ajoute le projet « PyroBio Energy + », de Tereos, dans le cadre du pôle « Industries et agro-ressources », qui sera financé par le ministère de l'Industrie. Par ailleurs, deux projets du pôle « Cosmetic Valley », dans la Beauce, qui ne sont pas suivis par le ministère de l'Agriculture, peuvent néanmoins recouper des domaines se rapportant au

végétal : « Cosmétotextile » et « Substances naturelles ».

### ■ 95% des forêts tropicales sont en danger

Selon un rapport de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), 95% des forêts tropicales dans le monde sont menacées. « La déforestation continue. Si le rythme actuel est maintenu, la moitié des forêts tropicales aura disparu dans 50 ans », met en garde le directeur exécutif de l'OIBT Manoel Sobral Filho. Environ 14 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent chaque année. L'étude de l'OIBT réalisée dans 33 pays d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique signale « la fragilité des progrès » et prône des incitations économiques de la part des gouvernements pour empêcher la déforestation dans les pays les plus pauvres.

# « Produire du bioplastique en France ? Pourquoi pas »

Spécialisée dans la recherche sur la chimie, l'environnement et l'agriculture, la société italienne Novamont est le leader européen du plastique biodégradable à base d'amidon. Christophe Doukhi de Boissoudy, responsable de la filiale française de Novamont, estime qu'un site de production est tout à fait envisageable dans l'hexagone à l'horizon 2010, si les perspectives de développement se confirment. Interview.

**Plus de 400 000 sacs biodégradables ont été distribués gratuitement sur les marchés parisiens du 26 mai au 4 juin. Était-ce une première en France ?**

A cette échelle, oui. Mais ce n'est pas la première fois qu'on trouve des sacs biodégradables sur des marchés en France. L'opération est lancée à l'occasion de la « fête des marchés », organisée par la Mairie de Paris. L'objectif est de sensibiliser les commerçants et les consommateurs.

**Comment est née cette opération dont Novamont était partenaire ?**

Tout est parti de l'édition 2006 du Salon de l'Agriculture où nous étions présents pour la première fois. Lors de sa visite du salon, Bertrand Delanoë, le maire de Paris, s'est arrêté sur notre stand. Nous lui avons présenté notre activité et il s'est tout de suite montré très intéressé. Ses collaborateurs nous ont ensuite recontacté et c'est ainsi que l'opération s'est montée.

**Pouvez-vous nous présenter Novamont en quelques mots ?**

Novamont est une entreprise italienne de 120 salariés dont le siège se trouve à une cinquantaine de km de Milan. L'entreprise est spécialisée dans la recherche sur la chimie, l'environnement et l'agriculture. Appartenant à l'origine aux groupes industriel Fer-

ruzzi et Montedison, Novamont a pris son indépendance en 1996 et est devenue le leader européen des bioplastiques. Un pool bancaire est aujourd'hui le principal actionnaire de l'entreprise. Notre capacité de production croît de manière constante : en 1994, notre usine produisait quelques 4000 tonnes de Mater-Bi, notre plastique biodégradable à base d'amidon. En 2000, le volume était passé à 10 000 tonnes, avant d'atteindre 35 000 t en 2005. La production devrait avoisiner 60 000 tonnes en 2006, pour un chiffre d'affaires global engendré par le Mater-Bi de plus de 80 millions d'euros. Notre production augmente de 50 % tous les deux ans. Les autres acteurs majeurs du secteur sont des multinationales comme BASF ou Cargill. Et nous sommes en France depuis 1996.

**Quelle est la part de sacs plastiques biodégradables sur le marché des sacs plastiques en France ?**

Si l'on s'en tient aux sacs de caisses - ceux qui vous sont fournis gratuitement lorsque vous allez faire vos courses en grande distribution - moins de 1 % sont en matériaux biodégradables. Pour vous donner un ordre d'idées, les grandes surfaces distribuent 9 à 12 milliards de sacs de caisses chaque année dans l'hexagone... Ces sacs sont à 99 % d'origine pétro-chi-

“ La loi d'orientation agricole interdit les sacs de caisses non-biodégradables en 2010 ”



mique. Le potentiel de croissance est donc réel pour nous, d'autant que la Loi d'orientation agricole adoptée début 2006 en France interdit les sacs de caisses non-biodégradables en 2010.

**Avec un taux de pénétration de moins de 1 %, la France est-elle dans la moyenne européenne ?**

Elle a du retard par rapport à un certain nombre de ses voisins. L'Italie affiche un taux de 2 à 3 % ; le plus élevé d'Europe. Cela s'explique par le fait que, très tôt, l'Italie a été confrontée à de gros problèmes d'élimination des déchets en raison de la forte densité urbaine du pays. Pour ce qui est des autres pays européens, on peut citer dans le classement de tête, l'Allemagne, les pays nordiques ou la Suisse. En France, certaines enseignes, notamment Intermarché et Casino, ont tenté de faire entrer les sacs biodégradables dans les moeurs, mais elles ont parfois rencontré des résistances au sein même de leurs magasins. Ces résistances sont principalement liées à la force des habitudes et à la méconnaissance de ces produits. Au chapitre des réussites, on peut saluer l'initiative du réseau FNAC qui, en Belgique, est passé à 100 % de sacs biodégradables. Pour le moment en France, seule la FNAC de Limoges s'est essayée à l'expérience.

**Quelle est la durée de vie d'un sac plastique biodégradable qui se retrouve « dans la nature » ?**

Un sac plastique à base d'amidon met entre 4 mois et un an pour disparaître dans le milieu naturel. Un sac plastique classique d'origine pétrochimique met quant à lui entre 300 et 400 ans.

**Quelles sont perspectives de développement, en volume, en France ?**

Comme je vous le disais, la loi d'orientation agricole ouvre de grandes perspectives aux bioplastiques en France. Mais la manière dont seront rédigés les textes d'application sera décisive. Le texte adopté au Parlement comporte en effet un certain nombre de formulations relativement vagues. La loi parle de « sacs de caisse » mais n'en apporte aucune définition précise. Le texte ne dit pas non plus ce qu'est un

sac de caisse « à usage unique ». Si on peut dire aujourd'hui que les sacs de caisse actuels sont condamnés à disparaître, il est encore trop tôt pour savoir si les sacs biodégradables emporteront la totalité du marché. Les sacs de caisses pourraient être en partie remplacés par des sacs en polypropylène réutilisables. Pour résumer, la production de sacs biodégradables pourra être multipliée par cinq... ou par dix, selon la manière dont seront rédigés les décrets d'application de la loi.

**Pourriez-vous répondre à une forte augmentation de la demande ?**

Oui. Il est très simple pour nous de compléter nos lignes de production. Nous pourrions passer de 60 000 tonnes à 200 000 tonnes, et ce, relativement rapidement, voire davantage en fonction de la progression du marché. En 2004, un rapport remis à la Commission européenne estimait entre 500 000 tonnes et 1 million les capacités de production de bioplastiques en Europe à l'horizon 2010. Novamont serait en mesure d'en produire une bonne part et un site de production en France serait alors parfaitement envisageable.

**Pouvez-vous être amené à rencontrer des limites d'approvisionnement en amidon ?**

Non. Vous savez, nous ne sommes que des petits clients pour les amidonniers. Pour ce qui est des surfaces cultivées, une production de 500 000 tonnes de bioplastiques mobiliserait 150 000 à 200 000 hectares. Ce qui n'est pas énorme à l'échelle de la surface agricole française.

**Quel type d'amidon utilisez-vous ?**

On privilégie l'amidon de maïs. Historiquement, il s'agit de l'amidon le plus accessible. De plus, il est pour l'instant moins cher que la fécule de pomme de terre bien que nous l'utilisions pour certain grade. L'amidon de blé se développe également aujourd'hui, même si sa teneur en amidon est plus faible que celle du maïs. Si Novamont s'approvisionne sur le marché européen, la France conserve une place de choix. Les 2/3 de l'amidon de maïs transformé dans l'UE est d'origine française.



© D. R.

**Quels sont les marchés les plus porteurs dans le domaine du bioplastique ?**

Le marché des sacs de caisse est en première position. Vient ensuite le marché de l'agriculture (paillage agricole, maraîchage, horticulture...), ainsi que celui du packaging et des produits de calage.

**Quel est le surcoût d'un sac biodégradable par rapport à un sac d'origine pétrolière ?**

Actuellement, un sac de caisse biodégradable coûte 1,5 à 4 fois plus cher qu'un sac d'origine pétrochimique. Il y a un ou deux ans, le rapport était de 3 à 6, et l'écart était même de 10 il y a 12 ans, en raison du coût de la matière première. L'augmentation actuelle du prix du pétrole est plutôt positive pour nous mais ce qui fera réellement baisser les coûts c'est l'augmentation des capacités de production.

**Vous semblez optimiste pour l'avenir...**

Je suis optimiste bien entendu, ce type d'alternative ne peut que croître, mais je suis d'un optimisme raisonné car tant que les acteurs les plus importants - à savoir la grande distribution et les industriels du secteur - ne feront leurs choix qu'en fonction du seul prix, sans chercher à combiner réduction à la source et produits comportant un avantage environnemental, on aura du mal à percer. Mais si les enjeux environnementaux parviennent à s'imposer, le bioplastique progressera de manière importante. Dans ce combat, je dis au monde agricole : continuez à vous intéresser aux biomatériaux et surtout, montrez l'exemple.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

# Loi sur l'eau : ce qu'il faut en retenir

Les députés ont adopté le 30 mai, en première lecture, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Sur le volet agricole, trois dossiers étaient concernés : pesticides, irrigation et boues d'épandage. Le gouvernement espère faire adopter définitivement le texte d'ici l'été.

**3** 61 voix « pour » et 131 « contre ». Les députés ont adopté sans coup férir le projet de loi sur l'eau présenté par la ministre de l'écologie Nelly Olin. Ce texte, en préparation depuis près de 10 ans, a pour objectif de parvenir à « *un bon état écologique des eaux* » en 2015 en France. Le projet de loi doit maintenant revenir devant le Sénat pour une seconde lecture. Schématiquement, trois dossiers concernent l'agriculture.

### 1. Pesticides

Le projet de loi sur l'eau transforme la taxe sur les phytosanitaires, dite « *TGAP phyto* », en une redevance destinée aux agences de l'eau. L'argent collecté permettra de financer des programmes d'actions en faveur de la réduction des pollutions. Cette redevance sera prélevée au niveau des distributeurs et non plus au niveau des firmes phytosanitaires comme c'était le cas jusqu'ici. Le texte prévoit que le taux de la redevance est fixé par l'agence de l'eau dans la limite de 1,20 à 3 euros par kilo de substance active, selon le degré de toxicité. Lors de l'achat de pesticides par les agriculteurs, les distributeurs font apparaître le montant de cette redevance sur la facture. L'agence de l'eau pourra verser une prime à l'exploitant mettant en œuvre des pratiques permettant de réduire la pollution de l'eau par ces produits, dans la limite de 30 % de la redevance acquittée. Les pulvérisateurs de produits phytosanitaires seront par ailleurs soumis à un contrôle pério-

dique obligatoire, dont le financement sera à la charge du propriétaire.

### 2. Irrigation

En matière d'irrigation, la répartition des volumes d'eau est désormais confiée à un organisme pour le compte de l'ensemble des préleveurs d'eau. Le tarif de la redevance est fixé par l'agence de l'eau dans la limite d'un plafond qui, selon l'état de la ressource, est de 2 ou 3 centimes d'euros/m<sup>3</sup>. Le texte ne prévoit pas de plancher minimum. Un abattement de la redevance est possible en cas de gestion collective pour l'irrigation. Le Sénat a par ailleurs introduit plusieurs exonérations ou réductions de redevance en faveur des agriculteurs (retenues collinaires, irrigation gravitaire, anti-gel).

### 3. Boues d'épandage

La loi prévoit la mise en place d'un fonds de garantie sur les boues d'épuration urbaines ou industrielles. L'objectif est de constituer une enveloppe financière permettant d'indemniser les agriculteurs ou les propriétaires de terres agricoles et forestières qui constatent des dommages suite à l'épandage de boues d'épuration. Ce fonds ne pourra être activé qu'en cas de dommages imprévisibles non couverts par le dispositif assurantiel classique. Ce fonds est alimenté à partir des contrats d'assurance de responsabilité professionnelle des producteurs de boues. Le taux de prélèvement ne pourra excéder 1 euro par tonne de matière sèche de boue produite.

OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

“ Les pulvérisateurs de phytosanitaires seront soumis à un contrôle obligatoire ”

# Des autorisations régionales en Europe ?

La Commission européenne doit adopter, au mois de juin, un nouveau règlement qui prévoit de régionaliser les autorisations de mise sur le marché des pesticides. Objectif : favoriser leur reconnaissance mutuelle par les pays présentant des conditions écologiques et climatiques comparables.

**P**réparé par la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission, le projet de règlement sur les produits phytosanitaires impose à l'industrie de démontrer qu'il fabrique ou commercialise des substances et des produits qui n'affectent pas la santé humaine ou l'environnement. Il est destiné à remplacer la directive de 1991 (91/414) relative à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

## Etude indépendante de l'EFSA

Selon le texte en préparation, la décision d'accepter ou non les matières actives devant être incorporées dans des produits formulés sera prise au niveau communautaire. Compte tenu de la charge de travail, l'évaluation de l'information fournie par le fabricant sera du ressort d'un Etat membre agissant en tant que rapporteur pour l'UE. Parallèlement, une étude scientifique indépendante sera menée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Afin d'accélérer l'approbation, des échéances strictes seront imposées pour les différentes étapes de la procédure.

La période de validité de l'inscription des substances actives sera limitée dans le temps, comme c'est le cas actuellement. Elle sera proportionnelle aux risques éventuels que leur utilisation peut soulever. L'expérience tirée de l'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives ainsi que l'évolution des connaissances scientifiques et des techniques

seront prises en compte dans la décision sur le renouvellement de l'approbation. Après un premier renouvellement, les substances en question feront l'objet d'une révision seulement s'il existe des indications selon lesquelles elles ne remplissent plus les exigences du règlement.

## Des AMM régionalisées

Les autorisations de mise sur le marché (AMM) seront accordées par les Etats membres, afin d'adapter la formulation des produits commerciaux aux différentes productions végétales, et aux conditions agricoles, écologiques et climatiques locales.

Mais la Commission propose que l'UE soit divisée en zones d'autorisation ayant des conditions comparables : on parle d'autorisations zonales. On pourrait imaginer par exemple une zone Nord, une zone Centre-Est et une zone Sud-Est. Ainsi, une autorisation octroyée par un Etat membre devra être acceptée par les autres Etats membres de la même zone, ayant des conditions écologiques et climatiques comparables.

La Commission reconnaît que les études à mettre en œuvre par la firme souhaitant obtenir une autorisation de mise sur le marché représente un investissement lourd, qui doit être protégé afin de favoriser la recherche. Pour autant, elle souhaite que cette protection des données soit limitée dans le temps, afin de permettre une certaine concurrence. Quant aux essais impliquant des vertébrés, leur répétition sera interdite, ce qui implique une mise à disposition des données.

FRANÇOIS-XAVIER SIMON

“ L'industriel devra démontrer que les pesticides qu'il fabrique n'affectent pas la santé humaine ou l'environnement ”

# L'agriculture doit faire plus d'efforts

La Commission européenne compte sur l'agriculture pour enrayer la diminution de la biodiversité. Dans une communication adoptée le 22 mai, elle affirme que les réformes successives de la PAC contribuent à améliorer la biodiversité agricole, mais qu'il ne faut pas en rester là.

**L**e cadre d'action politique visant à ralentir la perte de biodiversité est déjà largement en place », reconnaît le document adopté par la Commission, « et les récentes réformes de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche renforcent les possibilités d'action en faveur de la biodiversité ». Cependant, un effort sans précédent est nécessaire pour parvenir à un ralentissement significatif de l'appauvrissement de la biodiversité.

## Objectif 2010

Bruxelles a donc déterminé quatre grands domaines d'actions pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010. La Commission propose ainsi :

- d'optimiser l'utilisation des mesures disponibles dans le cadre de la réforme de la PAC, notamment pour prévenir l'intensification ou l'abandon des terres agricoles à haute valeur naturelle et des forêts, contribuer à leur remise en état ;

- de réduire la pression exercée par les polluants diffus (nitrates d'origine agricole et pesticides, entre autres) ;

- de poursuivre la mise en œuvre des principales directives-cadres sur l'environnement ;

- d'optimiser l'utilisation des mesures disponibles dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche.

Le commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas, a également rappelé qu'il comptait sur les Etats membres pour « jouer le jeu » et mettre en place plus rapidement les « récentes directives-cadres et stratégies thématiques sur l'eau, l'atmosphère, les milieux marins, les sols, les ressources naturelles et les pesticides ».

## « Jouer le jeu »

La multiplication des mesures agro-environnementales, les bonnes pratiques agricoles, l'agriculture biologique, et le soutien apporté aux zones moins favorisées ont amélioré la biodiversité agricole, a souligné le commissaire. Mais davantage d'efforts fournis par les Etats membres dans le cadre de la réforme de 2003 pourraient également bénéficier à la biodiversité : l'éco-conditionnalité obligatoire, le régime découplé de paiement unique par exploitation ainsi que la modulation n'auront d'effets bénéfiques qu'une fois mises en œuvre par les Etats membres.

En ce qui concerne le financement, la Commission précise que la mise en œuvre des mesures sera affectée par la réduction du budget prévue par le Conseil européen de décembre, et que les contributions des fonds propres des Etats seront cruciales.

CLAIRE BERBAIN

“ 800 espèces végétales sont menacées d'extinction en Europe ”

# 63 % des sols français sont cartographiés

Les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, l'Inra, l'Ademe et l'IRD (Institut de recherche pour le développement) ont signé le 16 mai le renouvellement de leur travail commun sur les sols de France. Objectif : cartographier 100% des sols d'ici 5 ans.

**L**a coopération entre les ministères et les instituts de recherche a pour objectif de cartographier l'ensemble des sols agricoles français. Le travail avait démarré en 2001 et le programme se voit aujourd'hui reconduit pour cinq ans.

## Base de données

Le travail mené dans le cadre du GIS (groupement d'intérêt scientifique) « Sol » a pour l'instant permis de cartographier 63 % du sol français. L'ambition est d'arriver à 100 % à la fin du programme quinquennal. L'objectif de la convention entre les cinq organismes est de constituer une base de données sur les sols et le suivi de leur qualité. Par exemple, il est possible maintenant de mesurer la perte progressive de teneur en matière organique des sols, perte qui accroît les émissions de CO<sub>2</sub> et risque à terme de réduire leur potentiel agronomique, explique Dominique Arrouays, chercheur à l'Inra.

## Patrimoine

Autre type de données intéressantes : les zones de contamination des sols par le plomb, du fait de la pollution automobile, sont clairement identifiées. Salinisation, érosion, inondations, artificialisation des sols sont des données désormais disponibles. La migration des eaux dans le sol, le stockage du carbone, le patrimoine génétique, sa capacité à produire de la biomasse, autant de fonctions du sol qui sont évaluées et surveillées de près par de nombreux organismes. L'imperméabilisation des

sols par le bétonnage devient un sujet d'inquiétude, pour ce patrimoine non renouvelable qu'est le sol, poursuivent Dominique Arrouays et Alain Mouligner, directeur général de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'Agriculture.

Les 250 000 analyses de terres réalisées chaque année, majoritairement demandées par les agriculteurs pour gérer au mieux la fertilisation, sont regroupées dans une banque de données, et réutilisées dans un cadre plus vaste, par les agences de bassin, les instituts techniques, le ministère de l'Écologie, etc.

La reconduction de la convention a été signée par les présidents des organismes tels que l'Inra, l'Ademe, l'IRD, et les représentants des ministères concernés.

MARC NICOLLE

## Protection des sols : une stratégie européenne en juin

La Commission devrait adopter le 7 juin une stratégie concernant les sols dans le cadre du 6e plan européen pour l'environnement. Ce projet prévoit l'identification des zones présentant des risques d'érosion, de déclin en matières organiques, de salinisation, de compaction ou d'éboulements. Cette stratégie doit fixer un cadre et des objectifs communs aux Etats membres, en leur laissant le soin d'identifier les zones à risque, et d'élaborer des programmes de mesure pour atteindre ces objectifs.

“ La perte de teneur en matière organique des sols est désormais mesurable ”

## 17 essais transgéniques autorisés en 2006

Le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau a autorisé, le 19 mai, 17 nouveaux programmes d'essais d'OGM. Ils concernent le tabac et le maïs. Les anti-OGM préparent le combat judiciaire.

**A** l'appui de sa décision, le ministre de l'Agriculture indique que chacun de ces 17 programmes a reçu un avis favorable de la Commission du génie biomoléculaire. De plus, « *les agents compétents ont réalisé une étude de terrain sur la faisabilité technique de chaque projet* ». Le ministre rappelle aussi que chaque projet a fait l'objet d'une consultation publique sur internet. Les opposants aux essais OGM pourraient néanmoins faire un recours contre cette autorisation compte tenu d'une récente décision du Conseil d'État estimant cette procédure d'enquête publique insuffisante. Les écologistes se tournent vers Bruxelles

“ Corinne Lepage a décidé d'attaquer l'Etat français à Bruxelles ”

### Menace judiciaire

La présidente du mouvement Cap 21, Corinne Lepage, a pour sa part déjà annoncé qu'elle allait demander une action en manquement contre l'Etat français auprès de la Commission européenne pour non respect du droit communautaire en matière d'information et de transparence sur les essais OGM. Corinne Lepage appuie notamment son action sur la récente décision du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand annulant les autorisations de cultures OGM données à Méristem Therapeutics pour non respect des principes d'information et de participation du public.

Pour France Nature Environnement, le gouvernement a « décidé de satisfaire les intérêts commerciaux » des multinationales au mépris du principe de précaution. La FNE dénonce le « viol » du principe de précaution, « le

*mépris de nos élus et de la démocratie » et « celui de la chose jugée ».* FNE lance un appel à toutes les associations de défense de l'environnement pour « agir sans relâche et par toutes voies de droit pour faire cesser ce scandale, protéger nos libertés et un modèle agricole intelligent ».

OLIVIER-IMRÉ BERTRAND

### Durcissement en appel des peines requises contre 49 faucheurs

Le Parquet a finalement requis des peines plus lourdes, en appel, à l'encontre des 49 faucheurs d'OGM, rejugés les 15 et 16 mai à Orléans. Le jugement est attendu pour le 27 juin. La Confédération paysanne estime que la Cour devra nécessairement « prendre en compte les récentes annulations d'essais d'OGM, dont l'une concernait ce procès ».

Des peines allant de quatre mois de prison avec sursis à quatre mois ferme ont été requises le 16 mai devant la cour d'appel d'Orléans à l'encontre de 49 militants anti-OGM, rejugés pour le fauchage de parcelles de maïs génétiquement modifié dans le Loiret en 2004 et 2005. En première instance, le 28 octobre 2005, devant le tribunal correctionnel d'Orléans, le procureur avait requis des peines de trois mois de prison avec sursis à trois mois ferme. Le 9 décembre, les 49 « faucheurs volontaires » avaient finalement été relaxés par le tribunal correctionnel qui avait reconnu « l'état de nécessité » de leur action. Le parquet et la société Monsanto, propriétaire des essais de maïs fauchés, avaient fait appel.

# Chaque mois, toute l'actualité de la biomasse



Offre spéciale  
nouveaux abonnés  
**-20%**  
sur votre abonnement  
annuel

## BULLETIN D'ABONNEMENT (valable jusqu'au 30 juin 2006)

à retourner par fax au +33 (0)1 42 74 28 95 ou par courrier accompagné de votre règlement à : Agro valor - Service Abonnements - 84 bd de Sébastopol 75003 Paris - tél : 33 (0)1 42 74 28 08

Je souhaite m'abonner à **AGRA Valor** pour un an :  
**AGRA Valor le mensuel (11 numéros) + V@lor Hebdo + www.agravalor.fr**

France métropolitaine : 195 €<sup>1</sup> au lieu de 245 €<sup>1</sup>

DOM - TOM et Etranger : 220 € au lieu de 275 €

Tarifs France métropolitaine : TVA à 2,1% incluse - DOM-TOM & étranger : tarif hors surtaxe adrienne. V@lor Hebdo est envoyé chaque jeudi soir par courrier.  
Offre valable jusqu'au 30/06/06 et réservée à tout nouvel abonné. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant  
auprès de notre service abonnements. N'oubliez pas que votre abonnement à AGRA Valor peut être pris en compte dans vos frais généraux ou votre budget formation

### MES COORDONNEES

Société : ..... Activité : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Attention : votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir V@lor Hebdo

### MON REGLEMENT

par chèque ci-joint  
à l'ordre de ABC

sur facture

par virement au compte ABC à Paris  
N° CIC : 30066/10911/00010227101/30  
IBAN : FR76/30066/10911/000102/2710/130  
SWIFT : CMCIFRPP

Date et Signature obligatoires

APH 06



AGRA Valor et V@lor Hebdo sont éditées par Agro-Business Communications (ABC)  
Siège social : 84 bd de Sébastopol - 75003 PARIS - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax : 01 42 74 28 10  
SA au capital de 2 123 104 Euros - Siret 339 790 875 000 68 - Code APE 221 C - N° VAT Intracommunautaire : FR 25 339 790 875  
ABC est une filiale du groupe SIAC - www.siac.fr

# La Pologne prend la tête de la lutte anti-OGM

Le parlement polonais a adopté une législation visant à interdire la commercialisation de l'ensemble des semences génétiquement modifiées (OGM) y compris celles autorisées par l'Union européenne.

**S**uite au vote du parlement de Varsovie fin avril, les OGM devraient être bannis du registre national des semences autorisées.

Une telle mesure, qui doit être ratifiée par le président polonais Lech Kaczyński pour entrer en vigueur, est incompatible avec la réglementation communautaire.

Toutefois, les importations d'aliments génétiquement modifiés resteront possibles, à condition qu'il soit clairement indiqué qu'il s'agit d'OGM et sans possibilité de les utiliser pour l'industrie de transformation polonaise. La recherche sur les transgéniques notamment à des fins pharmaceutiques, en laboratoire, ne sera pas non plus prohibée.

## Bras-de-fer avec Bruxelles

La Commission européenne qui devrait être informée de cette mesure n'est pas disposée à laisser des États membres interdire sur l'ensemble de leur territoire des OGM autorisés au plan communautaire sans justification scientifique solide. Les arguments avancés par Jan Szysko, le ministre de l'environnement polonais, lors du Conseil de l'UE du 8 mars dernier faisant état d'une opposition de l'essentiel de son opinion publique aux OGM et invoquant la protection d'un territoire à la diversité biologique la plus riche en Europe ne suffiront probablement pas pour obtenir la clémence de Bruxelles. Quoiqu'il en soit, avec cette décision, la Pologne se place en première ligne du mouvement anti-OGM.

En revanche, se targuer d'un climat ou de cycles des cultures spécifiques peut amener la Commission à accepter une interdiction totale d'un ou de plusieurs OGM dans certaines régions de l'Union, comme le montre la décision qui devait être prise, le 8 mai, concernant le maïs MON 810.

## Victoire sur Monsanto

À propos de 16 variétés de maïs transgénique MON 810, Bruxelles estime qu'il est « notoire qu'elles sont impropres à la culture en quelque partie de la Pologne que ce soit », dans son projet de décision devant permettre à Varsovie de les interdire sur l'ensemble de son territoire. En cause, le cycle de ces variétés : la classe de maturité de ce maïs est trop élevée, précise la Commission.

Quand des raisons agronomiques sont invoquées, l'exécutif européen est donc prêt à accepter des interdictions totales, au cas par cas, d'organismes génétiquement modifiés. Cette démarche n'est pas propre aux semences OGM : de la même manière, Bruxelles devait donner son feu vert, le 8 mai, à l'interdiction de plus de 700 variétés de maïs conventionnel que la Pologne ne juge « pas aptes » à être cultivées sur son territoire.

LUC VERNET

“ Les importations d'OGM resteront possibles, sous conditions ”



# Pas de miracle à l'OMC sur le moratoire européen

En jugeant que l'Union Européenne n'avait pas respecté les règles du commerce international avec son moratoire de six ans sur l'importation d'OGM de 1998 à 2004, l'OMC a confirmé son verdict de février dernier.

**R**endue le 10 mai, la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le différend qui oppose l'Union européenne aux principaux pays producteurs d'OGM condamne six États membres – Autriche, France, Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg – pour l'interdiction de certains produits contenant des OGM. Des produits qui avaient été autorisés par Bruxelles au niveau communautaire.

## « No comment »

Le précédent verdict, rendu en février, condamnait déjà l'UE pour avoir interdit les importations de produits contenant du matériel génétiquement modifié. Le document de 1 000 pages, qui ne sera d'ailleurs pas publié officiellement avant six semaines, reproche également à Bruxelles de ne pas avoir tenu ses délais en matière d'autorisation.

La Commission, qui n'a pas encore commenté ce verdict, avait estimé au mois de février que la décision n'obligeait « en rien l'UE à modifier son cadre réglementaire sur les OGM » d'autant plus que l'OMC « reconnaît que le système actuel d'autorisations dans l'UE fonctionne et qu'il n'y a plus de moratoire ». « Cette décision n'aura aucun impact sur la politique européenne en matière d'OGM », a ajouté un diplomate. La plupart des experts estiment que la condamnation de l'UE à l'OMC ne provoquera pas d'afflux d'aliments transgéniques sur les marchés européens dans les années à venir, d'autant plus qu'ils sont globalement rejetés par les consom-

mateurs du Vieux continent. A l'origine de cette condamnation, trois principaux pays producteurs d'OGM, les États-Unis, l'Argentine et le Canada, qui avaient vivement critiqué l'attitude européenne, en lui reprochant d'avoir instauré ce moratoire davantage pour des raisons économiques que pour des raisons scientifiques. Selon les industriels américains, l'embargo imposé par la France, l'Italie et l'Autriche aurait coûté aux exportateurs 300 millions de dollars par an.

## Possibilité de faire appel

Depuis la levée de son moratoire en mai 2004 et avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'étiquetage et la traçabilité des OGM en avril 2004, l'Union Européenne a autorisé l'importation et la commercialisation sur le marché de neuf produits OGM. « La décision rendue par l'OMC ne pourra pas être utilisée pour forcer des États membres à accepter les OGM », selon Greenpeace. « L'OMC ne recommande aucune action sur le moratoire », remarque Friends of the Earth, qui considère que cette décision n'est en rien une victoire pour les États-Unis ou pour l'industrie des biotechnologies. L'OMC n'aborde pas en effet la question sur le statut des cultures OGM par rapport aux cultures traditionnelles, et laisse de côté le débat sur la non-dangerosité des OGM, en ne se référant ni à la Convention pour la biodiversité ni au Protocole pour la biosécurité. Les deux parties pourront faire appel pendant 6 mois avant la clôture du dossier.

CLAIRE BERBAIN

“ Bruxelles se refuse pour l'heure à tout commentaire ”

# Comme un poisson...

La loi sur l'eau, c'est aussi l'heure de gloire d'un député modeste, inconnu, englouti dans le pléthorique groupe UMP de l'Assemblée nationale : André Flajolet. Rapporteur d'un projet de loi qui aura épuisé pas moins de cinq ministres de l'environnement, le député du Pas-de-Calais a su générer du consensus sur un sujet éminemment polémique.

**L**a tâche était ardue, et il s'en est bien sorti. Avec satisfaction, André Flajolet a assisté le 30 mai à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi « *sur l'eau et les milieux aquatiques* », en première lecture. Le score : 361 voix pour et 131 seulement contre. Un joli tour de force.

### Philosophe

L'homme n'en tire pas une gloire particulière. D'abord parce qu'il sait qu'il a peu de chances de survivre aux prochaines échéances législatives. André Flajolet est en effet l' élu de la neuvième circonscription du Pas-de-Calais, fief socialiste et terrain de jeu deux décennies durant d'un baron local inamovible, Jacques Mellick, maire de Béthune. Adhérent de l'UDR dès 1967 à l'âge de 21 ans, Flajolet, fils d'agriculteur né à Saint Floris et qui vraisemblablement y mourra tant son attachement à sa terre est puissant, n'a jamais cherché à fuir une circonscription votant par tra-

dition socialiste à 60 %. Ce qui ne l'empêche pas d'être un élu cumulaire.

Maire de Saint Venant depuis 1989, conseiller général depuis 1989, du Conseil Régional depuis 1992, ce notable a mené avec la foi des charbonniers ce qu'il appelle pudiquement des « *campagnes de témoignages* » contre un socialiste imbattable. Il est vrai que l'homme est professeur de philosophie : « *cela me donne une notion du temps bien différente de la plupart des hommes politiques* », laisse-t-il tomber avec flegme.

### Tombeur de Jacques Mellick

Aux dernières législatives, Jacques Mellick, colistier de l'ancienne ministre Marie-Noëlle Liemann pour faire oublier ses déboires judiciaires avec Bernard Tapie, aurait du se méfier de son traditionnel adversaire. D'abord parce que son successeur à la mairie de Béthune, Bernard Seux, veut sa peau. Ensuite, parce qu'il arrive toujours un moment où l'éternel outsider finit par avoir sa chance. Profitant des zizanies socialistes mais aussi d'un enracinement local sans tâche et des circonstances politiques qui ont amené miraculeusement Jacques Chirac à un deuxième mandat, le militant UMP ravit pour la première fois depuis le début du siècle une circonscription ancrée à gauche.

Cette victoire vient donc de loin. Elle passe par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, autre fief socialiste de toujours. On découvre dans l'organigramme avec stupeur qu'André Flajolet y est depuis sept ans le président de la Commission Agriculture, pêche et développement durable. A celui qui s'étonne de ce partage de pouvoir, l' élu assène qu'il y a en la matière « *suffisamment de consensus devant les problèmes ruraux pour*



© D. R.

André Flajolet

6 décembre 1946 : naissance à Saint Floris (Pas-de-Calais)

1967 : adhère à l'UDR

1983 : premier mandat de conseiller municipal de Saint Venant

1985 : conseiller général du Pas-de-Calais

1989 : maire de Saint Venant

1992 : conseiller régional

2002 : élu député de la 9<sup>ème</sup> circonscription

2006 : rapporteur de la loi sur l'eau



© D. R.

“ Il est idiot de faire payer une taxe sur l’azote alors que nombre d’agriculteurs font des efforts pour réduire leur consommation ”

André Flajolet

*s’affranchir des étiquettes politiques* ». Aménagement rural, agriculture biologique, mutation des exploitations, aides aux filières : André Flajolet est intervenu sur tous les sujets intéressants les agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais, avec un leitmotiv : la concertation, l’adhésion aux projets, la recherche du consensus.

## Pragmatique

C’est ce même état d’esprit qui l’anime dans la conduite du schéma d’aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Lys, la rivière de son enfance, qu’il pilote depuis son poste de président de la communauté de communes Artois-Lys : « *les conflits y sont très nombreux et il faut savoir imposer le partage de l’espace, assure-t-il. Il faut rester ferme autant auprès des urbains qui veulent s’installer près de la rivière sans se soucier des inondations, qu’auprès des agriculteurs qui oublieraient leur responsabilité en matière de qualité d’eau* ».

Cette expérience l’a donc mené à s’atteler au serpent de mer législatif en devenant dans un premier temps rapporteur du projet de loi adopté en 2003 sur la transposition en droit français de la directive cadre européenne imposant un « bon état » de la ressource en eau d’ici 2015. Suite logique du processus, donc, avec la loi sensée donner les outils permettant d’atteindre ce bon état. Où il s’est avéré bon défenseur des thèses agricoles.

Ainsi de la taxe sur les nitrates « *abandonnée car il est idiot de faire payer une taxe sur le premier kilo épandu alors que nombre d’agriculteurs font des efforts pour réduire leur consommation* ». La redevance sur les pesticides sera prélevée

auprès des revendeurs de produits : « *elle sera modulée selon la quantité nécessaire de principe actif à épandre à l’hectare et le montant de la taxe sera clairement indiqué sur l’étiquette afin que l’agriculteur soit entièrement informé des conséquences de ses choix de traitement* ». Enfin, la redevance sur les élevages a permis au rapporteur de faire jouer son art du consensus : « *c’est une usine à gaz insatisfaisante. Aussi, d’ici la fin de la session fin juin et l’adoption définitive du texte, une commission de conciliation va réunir députés, sénateurs et représentants des éleveurs pour arriver à une solution juste et pérenne* ».

L’écu feint aujourd’hui de croire que son texte permettra d’atteindre le bon état de la ressource dans moins de dix ans. Il n’est pas dupe. Il sait qu’à force de ménager la chèvre environnementale et le chou agricole, cette loi sur l’eau a beaucoup perdu de sa vigueur. Du moins a-t-il la satisfaction d’avoir atteint ce qui est réalisable et fait aboutir enfin un texte resté coincé dans les tuyaux législatifs près de dix ans.

## Consensus

Difficile aujourd’hui de trouver à l’Assemblée un député qui ait à redire des méthodes de travail de ce philosophe. Epargné par le fait qu’il n’est ni un ténor de la majorité ni un pourfendeur hystérique de l’opposition, André Flajolet fait son bonhomme de chemin au dessus des contingences politiciennes. Celles-ci se rappelleront bien assez tôt à son souvenir en ramenant dans le giron socialiste les terres de son enfance.

LOÏC CHAUVEAU

# Agenda

## JUIN

7-8

« Produits «verts»  
& éco-consommation :  
modes d'emploi »  
Deux jours pour développer  
un marketing plus  
éco-responsable  
Rencontres nationales  
de l'ADEME  
Maison de la Chimie  
Paris  
Contact : Pierre Petitjean  
Tél : 02 41 25 78 52  
Fax : 02 41 20 41 98

8

« Qualité des eaux  
et environnement »  
Toulouse  
Centre de Congrès Pierre  
Baudis  
Contact :  
secretariat@fredec-mp.com

9

« L'or vert en Champagne-  
Ardenne »  
Témoignages d'industriels  
des agro-ressources  
Salon européen  
de la Recherche et de  
l'Innovation  
Paris  
Porte de versailles  
Contact : www.salon-de-la-  
recherche.com

13-15

**Sommet du végétal**  
Paris - Cnit  
Contact :  
(inscriptions, hébergement) :  
Colloquium  
Natalia Ferreira  
12, rue de la Croix Faubin  
75557 Paris Cedex 11  
FRANCE  
Tél : 01 44 64 15 15  
Fax : 01 44 64 15 16  
Courriel :  
sdv2006@colloquium.fr

15

**Forestiers Privés de France**  
Assemblée générale  
Paris  
Contact : 01 47 20 36 32  
www.foretpriveefrancaise.com

15-17

**Salon des Energies  
Renouvelables**  
Paris - Porte de Versailles  
Pierre Doucet (Sepelcom)  
Tel : 04 72 22 32 56  
http://www.energie-ren.com

16-18

**Euroforest 2006**  
St Bonnet-de-Joux  
(Saône-et-Loire)  
Contact :  
info@aprovalbois.com  
www.euroforest2006.com

22-25

**Salon CitéBois**  
Epinal  
www.citebois.com  
infos@citebois.com  
Tel : 03 29 29 15 07

24

**FNCOFOR**  
Congrès de la Fédération  
nationale des communes  
forestières  
Epinal, dans le cadre  
du salon CitéBois à Epinal  
contact@fncofor.fr  
www.fncofor.fr

26-30

« Erosion de biodiversité »  
Atelier de fragmentation des  
forêts en Amérique du Sud  
San Carlos de Bariloche  
(Argentine)  
Rens. : www.cemagref.fr  
(rubrique « Colloques »)

AGRA VALOR

### REDACTION

● **AGRA-VALOR** : Olivier-Imré BERTRAND, rédacteur en chef - Tél. : 01 42 74 29 41 - courriel : obertrand@siac.fr - **Conception graphique** : Martine Ancarola - **Rédacteur-graphiste** : Aymeric Ferry. Ont collaboré à ce numéro : Claire Berbain, Loïc Chauveau, Benjamin Masson.

● **AGRA-EUROPE** : François-Xavier Simon, rédacteur en chef ; Alain Chevenier et Luc Vernet, 235 rue de La Loi, Boîte 11, 1040 Bruxelles - Tél. : 00322231 07 16 - Fax. : 00322230 63 33

● **AGRA-PRESSE HEBDO** : Hervé Plagnol, rédacteur en chef - Sophie Baudin (29 40), rédactrice en chef adjointe - Nicole Ouvrard (29 45) - Anne-Françoise Roger (29 42) - Adrien Cahuzac (29 43) - Marc Nicolle (29 39). **Secrétariat de rédaction** : Matthieu Brocart (29 38). - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax. : 01 42 74 29 36

● **SERVICE ABONNÉS** : Tél. : 01 42 74 28 08 - ● **PUBLICITÉ AU SUPPORT** : Tél. : 01 42 74 28 03 - Fax : 01 42 74 28 17

**P.-d.g - Directeur de la publication** : René-Charles Millet ● SA au capital de 2 123 104 € Principaux actionnaires : SIAC et Agra Investissement - RC Paris B339790875 - ISSN 1259-3125 - Code APE 221C - Numéro de commission paritaire : 0908T84145 - Tarifs d'abonnement : Sans droit de reproduction : 1 an, 245 € - 6 mois, 129 € - 3 mois, 68 € - Prix au numéro, 24 €. Dépôt légal : à parution - REPRODUCTION INTERDITE SAUF ACCORD SPECIAL. Imprimé par DUPLI-PRINT, 2 rue Descartes - ZI Sezac, 95330 Domont. **ABC : 84, boulevard de Sébastopol 75003 Paris - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax. Rédaction : 01 42 74 29 36.**